

COLLECTION DES RaPPORTS

JANVIER 92

■ N° 110

Enquête "Conditions de vie et aspirations des Français"

LA PERCEPTION DU CHOMAGE ET DES POLITIQUES DE L'EMPLOI

(Vague de fin 1990)

Laurent Clerc
Ariane Dufour

Ministère du Travail de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle (S.E.S)
1, Place de Fontenoy - 75700 PARIS

CRÉDOC

CRÉDOC

Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

LA PERCEPTION DU CHOMAGE ET DES POLITIQUES DE L'EMPLOI

(Vague de fin 1990)

Laurent Clerc
Ariane Dufour

Secrétariat : Lucette Laurent

JANVIER 1992

142, rue du Chevaleret
75013 - PARIS

CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DES FRANCAIS

Etude réalisée à la demande du :

**. Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
Service des Etudes et de la Statistique**

Par :

Laurent Clerc et Ariane Dufour

Le département "Conditions de vie et Aspirations des Français" est composé de :

**. Georges Hatchuel (Directeur adjoint)
. Laurent Clerc, Catherine Duflos, Ariane Dufour, Françoise Gros, Lucette Laurent,
Viviane Payet-Thouvenot, Jean-Luc Volatier.**

C R E D O C

**Président : Bernard Schaefer
Directeur : Robert Rochefort**

S O M M A I R E

	Pages
Introduction	1
CHAPITRE 1 : La crainte ressentie face au risque de perte d'emploi n'est pas liée aux situations objectives de chômage	5
1. Quelques caractéristiques de la population au chômage	8
2. Les situations de chômage répété par rapport au chômage en général : un profil voisin	10
3. La menace ressentie face au chômage diffère peu entre actifs	13
CHAPITRE 2 : Un pessimisme accru dans la perception du chômage	17
1. Un pessimisme relativement général face à l'évolution du chômage	20
2. L'inquiétude personnelle face à l'éventualité du chômage est stable depuis trois ans	24
CHAPITRE 3 : L'indemnisation du chômage	29
1. La connaissance de l'indemnisation des chômeurs n'est pas parfaite	33
2. Il faut utiliser les ressources excédentaires du régime d'assurance chômage pour améliorer l'indemnisation	37
3. Quelles formes d'amélioration apporter à l'indemnisation ?	41
4. En cas de coup dur pour le régime d'assurance chômage, il faudrait plutôt diminuer les dépenses	45
5. Gestion de l'excédent ou du déficit du régime d'assurance chômage : des convergences d'opinions	50
6. Il faut tenir compte des ressources du foyer dans le calcul des indemnités de chômage	53

CHAPITRE 4 : La politique de lutte contre le chômage	59
1. Pour une aide prioritaire en faveur des jeunes et des chômeurs de longue durée	62
2. Pour les Français, l'aide aux chômeurs passe par des expériences de travail rémunéré en entreprise et par l'exonération des cotisations sociales	63
3. Un large accord sur l'allègement des coûts salariaux des PME	67
4. Une formation insuffisante constitue un frein majeur à l'embauche, mais les avis sont partagés entre responsabilité des entreprises et des chômeurs dans les difficultés de recrutement	68
5. Des actions de formations pour tous les chômeurs, financées par le régime d'assurance chômage	78
6. Les Français plutôt désabusés vis-à-vis du "travail au noir"	80
7. L'image de la politique de l'emploi, bien que mauvaise, s'améliore	83
 CHAPITRE 5 : La perception qu'ont les Français des bénéficiaires des prestations sociales	 87
1. Qui sont les bénéficiaires de prestations sociales ?	91
2. Pour qui la collectivité doit-elle faire un effort supplémentaire ?	95
 Conclusion	 101
 Annexe : Libellé précis des questions analysées dans ce rapport (Vague d'Automne 1990 de l'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français")	 103

INTRODUCTION

Les différentes formes d'intervention publique en faveur des chômeurs ont leurs racines dans l'histoire et la culture du système de protection sociale français. Instrument de solidarité, l'indemnisation du chômage occupe une place importante dans ce système : elle est passée de 52 milliards de francs en 1983 à 93 milliards en 1990¹.

Ces dépenses sont certes en forte augmentation depuis quelques années ; mais, devant la permanence du phénomène du chômage, on ne peut que s'interroger sur l'évolution du système d'indemnisation, confronté de plus en plus à des tensions contradictoires : d'un côté, une demande toujours croissante de protection et de garantie sociales, d'un autre, la nécessité de mettre en place des mécanismes d'indemnisation davantage sélectifs, ciblés sur des groupes précis, visant une meilleure efficacité d'une aide "active", destinée à faciliter le retour à l'emploi.

C'est bien vers cette évolution entre mesures plus actives que passives que semble de plus en plus s'engager nombre de systèmes d'indemnisation mis en place dans d'autres pays européens²

C'est dans ce cadre que s'inscrit une partie des interrogations soulevées par l'enquête "**Conditions de Vie et Aspirations des Français**". Cette enquête permet en effet d'apprécier l'opinion de la population sur cette évolution, en évaluant les attitudes et opinions des Français sur différentes mesures possibles de la politique de l'emploi ou de lutte contre le chômage. C'est à l'analyse de ces opinions qu'est consacré ce rapport.

Les questions posées dans cette enquête, à la demande du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, interrogations suivies pour la plupart depuis 1984³, abordent les thèmes de la perception du chômage par la population (chômage vécu et craintes ressenties) et des mesures envisageables dans le cadre des politiques de l'emploi et de lutte contre le chômage (indemnisation, financement, mesures pour l'emploi, lutte contre le travail clandestin).

¹ Cf. INSEE Cadrage, Collection Economie Générale, N° 3, Extraits et tableaux des Comptes de la Nation 1990.

² Cf. "*Indemnisation du chômage et politique de l'emploi*", par P. Garonna, Revue Française des Affaires Sociales, Juillet-Septembre 1990

³ Cf. "*Les Français face aux politiques de l'emploi et d'indemnisation du chômage*", par C. Duflos, Crédoc Collection des rapports, n°96, Mars 1991

En 1990, les Français ont été spécifiquement interrogés sur les politiques d'indemnisation du chômage (de même qu'en 1989), et sur les moyens les plus efficaces de lutter contre le travail clandestin lorsqu'il concerne des services aux particuliers¹.

L'enquête, dont les résultats sont présentés ici, a été réalisée à la fin de l'année 1990, auprès d'un échantillon de 2000 personnes, représentatif de la population française âgée de plus de 18 ans, selon la méthode des quotas².

La démarche suivie, dans le prolongement de celle qui avait été adoptée en 1989, se veut thématique. Elle s'attache à la présentation d'un ensemble de tendances de l'opinion à la fin de 1990, dans le domaine du chômage, des politiques menées à son égard et de la lutte contre une certaine forme de travail clandestin. Elle présente aussi les évolutions de ces tendances par rapport à 1989, ou, quand les questions considérées le permettent, sur l'ensemble des années 1984-1990.

Cinq thèmes sont successivement abordés :

- **Le vécu du chômage** : Les catégories sociales les plus touchées par le chômage sont les ouvriers, les employés, les moins de 25 ans et, de façon plus générale, les moins de trente ans non diplômés. Si les Français s'avouent modérément inquiets lorsqu'ils envisagent le risque, pour une personne de leur foyer, de perdre son emploi, on peut remarquer que cette inquiétude n'est pas vraiment liée au risque objectif de chômage, risque qui est conditionné par l'appartenance à une catégorie sociale ou par le niveau de diplôme.
- **La perception du chômage** : Les trois quarts des Français (contre seulement la moitié un an auparavant) prédisent une augmentation du nombre de chômeurs "pendant plusieurs années". Les moins pessimistes en la matière sont les diplômés, les cadres supérieurs et les moins de 25 ans. Mais il s'agit là davantage d'une inquiétude plus forte sur la situation économique future et sur ses conséquences sur le marché du travail que de la traduction de craintes individuelles accrues pour son propre emploi. Il reste que 57% des Français sont inquiets face au risque de chômage et que ce sujet figure au troisième rang des préoccupations de la population.

1 - Le libellé de l'ensemble des questions traitées dans ce rapport se trouve en annexe.

2 - Pour tout détail technique concernant l'enquête et son déroulement, on peut consulter le rapport dit préliminaire, "Premiers résultats - Phase 13", Crédoc, Collection des rapports, N° 97, Mars 1991.

- **La perception des politiques d'indemnisation du chômage** : Les Français sont loin d'avoir conscience que tous les chômeurs ne sont pas indemnisés. Un quart d'entre eux ne le sait pas. Afin de gérer les éventuels déséquilibres du régime d'assurance chômage, les préférences vont, en cas d'excédent, à une amélioration de l'indemnisation plutôt qu'à une réduction des cotisations et, en cas de déficit, à la compression des dépenses plutôt qu'à l'augmentation des cotisations. Si amélioration il y a, elle doit passer par l'indemnisation d'un plus grand nombre de chômeurs. Enfin, pour calculer le montant de l'indemnité, c'est la prise en compte de toutes les ressources du foyer, plutôt que du seul salaire ou du nombre d'années d'activité, qui obtient le plus large écho.

- **La politique de l'emploi et de lutte contre le chômage** : L'ensemble de la population semble partager des idées bien arrêtées sur l'indemnisation du chômage. Celle-ci doit, aux yeux des Français, surtout profiter aux jeunes, ainsi qu'aux chômeurs de longue durée. Quant aux mesures susceptibles de favoriser l'emploi, les préférences vont assez largement à des expériences de travail rémunéré en entreprise ou à des exonérations de cotisations sociales et, notamment, à un abaissement des coûts salariaux dans les PME. Enfin, en ce qui concerne le travail non déclaré (services chez des particuliers), la population apparaît plutôt désabusée ; elle voit dans les incitations financières (baisse des cotisations sociales, déduction du revenu imposable) les meilleures solutions - pour autant qu'on croit à leur efficacité - pour diminuer l'ampleur de ce type de pratiques clandestines. Il reste que l'image globale de la politique de lutte contre le chômage est toujours négative dans l'esprit des Français.

- **L'appréciation de l'effort financier de la collectivité en matière de redistribution** : "les étrangers, les immigrés" apparaissent, aux yeux des Français, comme les premiers bénéficiaires des prestations sociales; ils ne sont pas cités en revanche comme une catégorie pour laquelle les efforts de la collectivité sont insuffisants. Les chômeurs se situent en bonne place au sein des réponses des Français, mais ce sont "les pauvres" qui font l'objet de la plus vive attention de la population : ils sont considérés, certes, comme des bénéficiaires, mais aussi, et de plus en plus depuis 3 ans, comme ceux sur qui doit porter en priorité l'aide de la collectivité.

Quelques remarques sur la notion de "population au chômage".

L'enquête "**Conditions de Vie et Aspirations des Français**" fournit des proportions de personnes au chômage, d'actifs occupés ou d'inactifs, fondées sur les **déclarations** des personnes interrogées. Sont ainsi considérés comme chômeurs dans cette enquête tous ceux qui ont déclaré être au chômage ou à la recherche d'un emploi.

Le taux de chômage ainsi déterminé n'est donc pas identique à celui usuellement calculé, soit à partir des statistiques de l'ANPE, soit de celles de l'enquête "Emploi" de l'INSEE (même si cette dernière est aussi fondée sur les déclarations des enquêtés), qui sont d'ailleurs exprimés en pourcentage de la population active. Le taux de chômage mesuré dans l'enquête "Aspirations" correspond, par contre, à la proportion de l'ensemble des enquêtés se déclarant au chômage ou à la recherche d'un emploi. Un tel indicateur diffère trop par nature de l'indicateur usuel pour que des comparaisons puissent être effectuées. Signalons que cette notion est également différente des critères habituellement retenus par le Bureau International du Travail (B.I.T) sur la définition des chômeurs.

L'indicateur du Crédoc ne prétend donc pas fournir une mesure nouvelle et exacte (du fait de la taille de l'échantillon) du nombre de chômeurs en France ; l'enquête permet par contre une analyse de la composition du groupe des chômeurs et de ses grandes évolutions.

CHAPITRE 1

**LA CRAINTE RESENTIE FACE AU RISQUE
DE PERTE D'EMPLOI N'EST PAS LIEE
AUX SITUATIONS OBJECTIVES DE CHOMAGE**

CHAPITRE 1

LA CRAINTE RESSENTIE FACE AU RISQUE DE PERTE D'EMPLOI N'EST PAS LIEE AUX SITUATIONS OBJECTIVES DE CHOMAGE

En 1990, la proportion de chômeurs enregistrée par l'enquête "**Conditions de Vie et Aspirations des Français**" est d'environ 8% de la population, soit le même niveau qu'en 1989. Les catégories sociales les plus touchées par le chômage sont globalement les mêmes que les années passées, à savoir les ouvriers et les employés. Le fait le plus remarquable concerne la crainte ressentie face au risque de perte de son emploi : cette crainte est également répandue dans toutes les catégories sociales, alors que ces catégories ne sont, en réalité, pas touchées par le chômage avec la même intensité. Le risque objectif de chômage ne semble donc pas jouer sur le sentiment de crainte, qui apparaît surtout lié à l'âge et à la fréquence des situations de chômage vécues par le passé.

1. Quelques caractéristiques de la population au chômage

Comme les années précédentes, le groupe des chômeurs est majoritairement constitué par des ouvriers et des employés : 40% des chômeurs sont des ouvriers, et 31% des employés. Les chômeurs sont aussi, dans leur grande majorité, plus jeunes que la population totale : 28% ont entre 18 et 24 ans (dans la population totale, les 18-24 ans ne sont que 14%), et 45% ont entre 25 et 39 ans (ces derniers représentent 32% de la population totale). D'une manière générale, les populations jeunes et peu diplômées sont plus représentées au sein du groupe des chômeurs qu'au sein de la population totale.

Une autre façon de caractériser le groupe des chômeurs consiste dans l'analyse, non de la façon dont ce groupe est composé en valeur relative, mais de la manière dont le phénomène touche les différents groupes de la population. C'est à dire non plus en considérant la proportion d'ouvriers parmi les chômeurs par exemple, mais la proportion de chômeurs parmi les ouvriers. Le tableau suivant résume de ce point de vue l'essentiel des caractéristiques des chômeurs et des personnes ayant connu une situation sans emploi au cours des 12 mois précédant l'enquête.

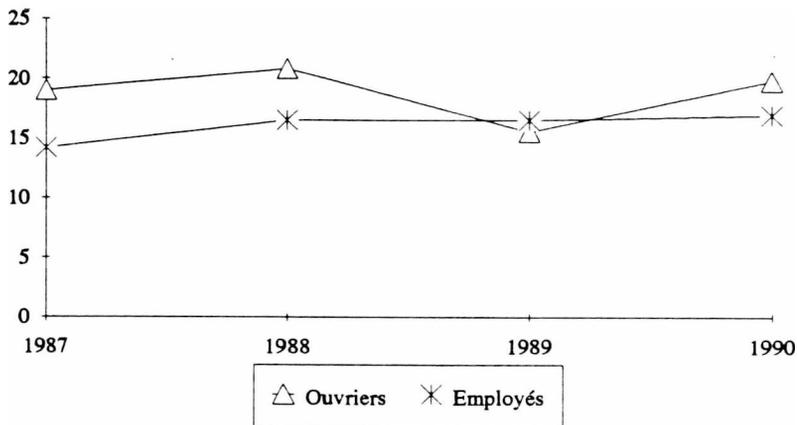
Tableau 1
Les catégories sur-représentées au sein des chômeurs

Personnes déclarant être au chômage au moment de l'enquête (8,4%)	Actifs ayant été au chômage dans les 12 mois précédant l'enquête (12,5%)
<ul style="list-style-type: none"> . Ouvriers (19,8%) . Employés (16,9%) . Moins de 25 ans (16,6%) . Revenu mensuel global inférieur à 4000F (13,4%) <ul style="list-style-type: none"> . 25 à 39 ans (11,9%) . Moins de 30 ans et aucun diplôme (16,9%) <ul style="list-style-type: none"> . Moins de 30 ans et Bepc (15,4%) . Femmes (8,7%) 	<ul style="list-style-type: none"> . Est sous contrat à durée déterminée (29%) . Revenu mensuel global compris entre 4 000 et 6 000F (26,0%) <ul style="list-style-type: none"> . Employés (16,0%) . Ouvriers (14,4%) . Femmes (15,8%) . Moins de 25ans (11,8%) <ul style="list-style-type: none"> . 25 à 39 ans (9,0%) . Moins de 30 ans et aucun diplôme (14,3%) <ul style="list-style-type: none"> . Moins de 30 ans et Bepc (13,1%)

Lecture : 19,8% des ouvriers déclarent être au chômage ou à la recherche d'un emploi à la fin de 1990, alors que l'ensemble des personnes déclarant être au chômage ou à la recherche d'un emploi à cette même date ne représente que 8,4% de la population totale. Le taux de chômage chez les ouvriers représente à peu près 2 fois et demie le taux de chômage moyen.

Par rapport à 1989, le profil type de la population des chômeurs a peu varié. Les ouvriers sont encore plus touchés, restant la catégorie sociale la plus frappée par ce fléau.

Graphique 1
Proportions d'ouvriers et d'employés au chômage de 1987 à 1990
 (en %)



Source : Enquête " Conditions de Vie et Aspirations des Français "

En fait, en 1990, il n'y a pas eu de changement dans la hiérarchie des catégories sociales généralement les plus touchées depuis 4 ans. Le risque objectif de chômage semble être bien établi, au sens où l'évolution depuis 1987 montre que l'appartenance à une catégorie sociale conditionne fortement ce risque.

Le revenu, de même que la catégorie sociale à laquelle il est lié, est, lui aussi, caractéristique de la situation de l'enquêté : le taux de chômage chez les personnes disposant de moins de 4 000 F par mois de revenus est 1,5 fois supérieur au taux de chômage moyen.

A ces caractéristiques socio-démographiques, on peut ajouter quelques opinions révélatrices des comportements et attitudes des populations au chômage. Ainsi, pour 70 % des chômeurs (et pour 51 % de la population totale seulement), le RMI doit être un droit automatique pour les plus pauvres. 17 % des chômeurs (contre 4 % de la population totale) jugent leur cadre de vie "pas du tout" satisfaisant. 39 % des chômeurs réclament des changements radicaux dans la société, contre 29 % de la population totale. D'une manière générale, sur l'ensemble des questions d'opinion présentes dans l'enquête, les chômeurs se déclarent beaucoup plus insatisfaits et mécontents du fonctionnement de la société que l'ensemble de la population.

2. Les situations de chômage répété par rapport au chômage en général : un profil voisin

Les situations de chômage répété (par chômage répété, on entend situation de chômage vécue au moins deux fois au cours des dix années précédant l'enquête) ne sont pas plus fréquentes en 1990 qu'en 1989. Les réponses, fin 1990, à la question analysant les situations de chômage des dix dernières années, suivent en effet sensiblement la même répartition qu'en 1989.

Tableau 2
"Au cours des dix dernières années, avez-vous été au chômage ?"
(en %)

	1989	1990
Oui, une fois	15,8	16,1
Oui, deux fois	5,2	5,6
Oui, trois fois ou plus	4,7	4,7
Recherche d'un premier emploi	1,0	0,8
Non, jamais	73,3	72,8
Ensemble	100,0	100,0

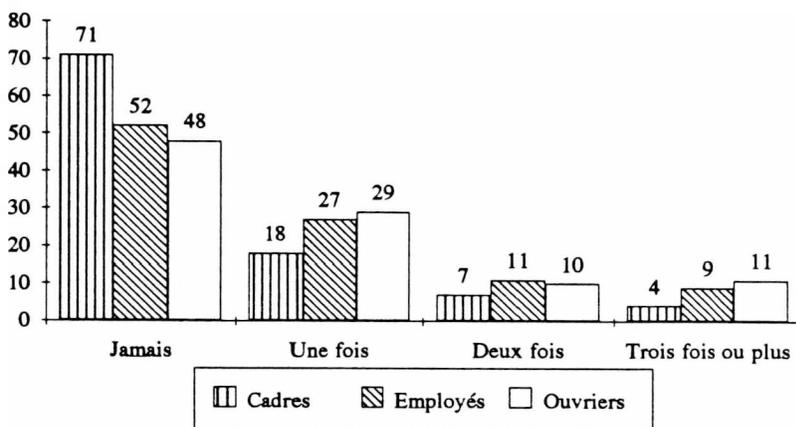
S'il n'y a pas d'augmentation perceptible des fréquences de situation de chômage au sein de la population, il apparaît par contre en 1990, au sein même de la population des chômeurs, une élévation du nombre de ceux ayant souvent connu le chômage : en 1989, pour 49% des chômeurs, il s'agissait de la première période de chômage, et pour 16% seulement de la troisième période au minimum. En 1990, les proportions sont respectivement de 51% et 23%. Est-ce à dire qu'au sein même des chômeurs, les populations touchées le sont encore plus en 1990 qu'en 1989 ? La taille de l'échantillon ne permet pas de l'affirmer. On peut cependant relever quelques-unes des caractéristiques des groupes les plus concernés par la récurrence du chômage.

Toutes les catégories sociales ne sont pas égales devant les situations de chômage répété

Les inégalités de situation face au chômage qu'on pouvait observer les années passées restent identiques en 1990. Les ouvriers et employés sont beaucoup plus fréquemment touchés par le chômage répétitif que les cadres. Parmi les plus jeunes (moins de 30 ans), les personnes sans diplôme sont aussi plus sujettes à connaître plusieurs périodes de chômage que celles disposant d'un diplôme.

Graphique 2

"Avez-vous été au chômage ces dix dernières années ?" (en %)

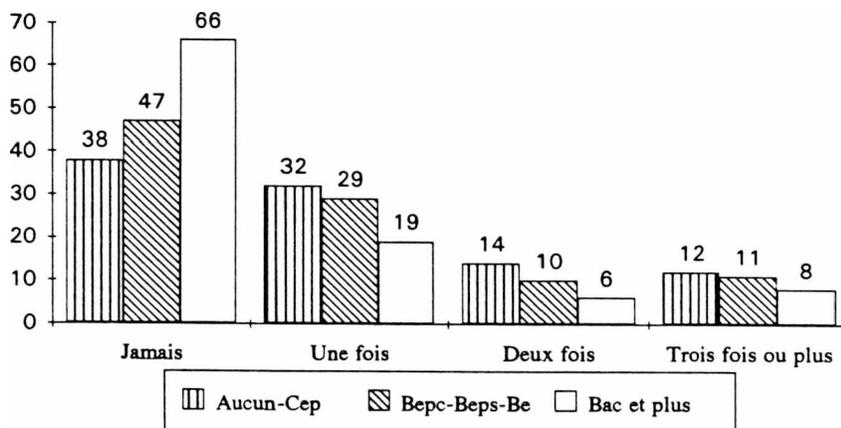


Les ouvriers représentent plus de 30% de l'ensemble des personnes ayant été une ou deux fois au chômage ces dix dernières années, et plus de 40% des personnes ayant été au chômage trois fois ou plus au cours de la même période. Les employés représentent environ 30% des personnes de chacune de ces catégories.

Les plus jeunes et les moins diplômés sont également les plus frappés par les situations de chômage répété : plus de 75% des personnes ayant été plusieurs fois au chômage ces dix dernières années ont moins de 40 ans. Près de 25% de ces mêmes personnes ont moins de 30 ans et sont sans diplôme.

Graphique 3

"Avez-vous été au chômage ces dix dernières années ?" (en %)



Pour les classes d'âge au-delà de 40 ans, la fréquence des situations de chômage est sensiblement identique quel que soit le niveau de diplôme. L'absence de diplôme est donc un lourd handicap sur le marché du travail aux âges les plus jeunes uniquement ; il s'ajoute dans ce cas au handicap que constitue déjà l'âge en lui-même.

Heureusement, le chômage ne conduit pas toujours, ultérieurement, à des situations financières difficiles

On remarque que les personnes qui ont été le plus souvent frappées par le chômage dans le passé ne sont pas celles qui déclarent les plus bas revenus. En effet, il n'y a que deux classes de revenus dans lesquelles la proportion de personnes ayant connu le chômage au moins une fois au cours des dix années précédant l'enquête est assez largement supérieure à la proportion moyenne : il s'agit des classes de revenus compris entre 8.000 et 10.000 F d'une part (37% des membres de cette catégorie ont connu le chômage au moins une fois ces dix dernières années, contre 27% dans l'ensemble de la population), entre 6.000 et 8.000 F d'autre part (36%). Ces revenus, sans être des plus élevés, ne sont pas non plus les plus faibles.

Une analyse tenant compte du revenu non par foyer, mais par unité de consommation, donne des résultats sensiblement identiques. Il faudrait sans doute disposer de renseignements précis sur la durée des périodes de chômage vécues par les enquêtés pour pouvoir mieux analyser cet effet. En l'occurrence, avoir connu le chômage ne conduit pas systématiquement à une situation financière ultérieure difficile.

3. La menace ressentie face au chômage diffère peu entre actifs

En fin 1990, 13% des Français se sentent, eux-mêmes ou un membre de leur foyer, menacés de chômage. Les variations sur ce point sont faibles depuis 4 ans (Tableau 3).

Tableau 3

"Etes-vous (vous-même ou un membre de votre foyer) menacé de chômage ?"

	(en %)			
	1987	1988	1989	1990
Oui, mais personne n'est au chômage actuellement	12,8	12,5	12,5	11,7
Oui, est déjà au chômage	14,2	14,5	12,3	13,9
Non	72,9	72,8	75,0	74,3
Nsp	0,1	0,2	0,2	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

La PCS et le diplôme ont peu d'effet sur la perception du risque de chômage

On a pu voir que la PCS (catégorie socio-professionnelle) de l'enquêté joue un rôle important dans la fréquence des situations de chômage. L'analyse des réponses à la question "Etes-vous (vous ou un des membres de votre foyer) menacé de chômage ?" permet de constater que cet effet disparaît lorsqu'il s'agit d'évaluer la menace que le chômage fait peser sur sa propre situation.

Si 10% des cadres supérieurs déclarent qu'une personne de leur foyer est déjà au chômage, contre 20% des employés et 30% des ouvriers (moyenne nationale : 14%), confirmant par là l'inégalité des situations objectives, la proportion de personnes estimant être menacées, sans pour autant être au chômage, est voisine dans ces trois catégories socio-professionnelles : elle vaut 17%. L'inégalité des situations objectives ne se traduit donc pas par des prises de conscience différenciées entre employés, ouvriers et cadres supérieurs : la menace du chômage semble être ressentie sans distinction par l'ensemble de ces catégories.

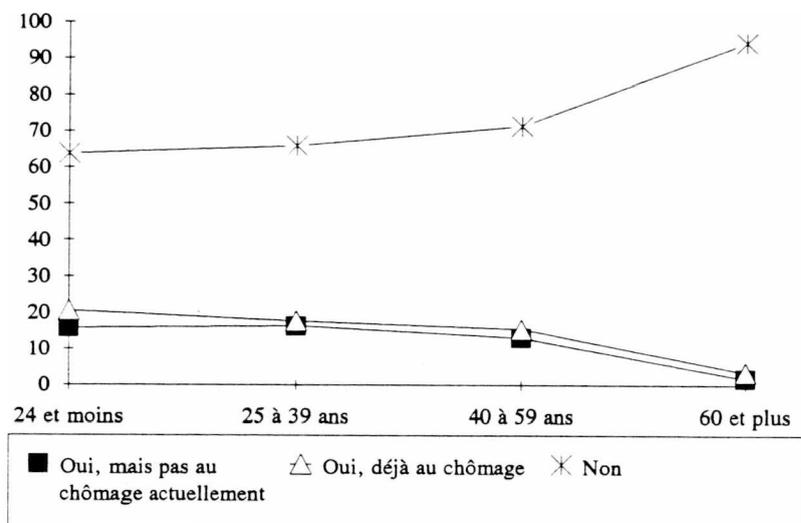
De la même façon, le niveau de diplôme, à âge donné, n'a que peu d'effet sur la menace ressentie face au chômage. On dira donc que ces deux facteurs, le diplôme et la PCS, explicatifs des inégalités objectives de situation face au chômage, ne permettent pas d'expliquer la manière dont la population ressent cette menace.

La menace ressentie face au chômage diminue à partir d'un certain âge

En fait, l'analyse montre que l'âge intervient fortement dans la prise en compte de cette menace : les craintes sont identiques à tous les âges compris entre 18 et 50 ans, pour diminuer ensuite et chuter au-delà de 60 ans, sans doute à cause du passage à la retraite qui permet d'échapper à tout risque de perte d'emploi. Le graphe ci-après visualise cette situation.

Graphique 4

"Etes-vous (vous ou un des membres de votre foyer) menacé de chômage ?"
(en %)



Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", Automne 1990.

En plus de l'âge, remarquons que, comme les années passées, la présence d'enfants au domicile de l'enquêté influe sur ses craintes de perte d'emploi. Les personnes ayant des enfants sont donc plus sensibles que les autres à l'éventualité du chômage dans leur foyer, probablement parce qu'elles sont responsables, en particulier, des conditions matérielles dans lesquelles vivent leurs enfants.

Le poids du passé dans la perception des risques de chômage

Enfin, la menace du chômage est d'autant plus ressentie que le passé a été source de situations de perte d'emploi plus ou moins répétées. Parmi les personnes qui ne sont pas au chômage en 1990, les plus inquiètes sont celles qui ont connu trois fois ou plus le chômage lors des dix dernières années (21 % d'inquiets), puis celles qui ont connu à deux reprises une telle situation (18%), et enfin celles qui ne l'ont connue qu'une fois (16%). Les personnes qui n'ont jamais connu le chômage par le passé et qui ont un emploi actuellement sont peu sensibles à ce risque (9 % d'inquiets). Il semble bien qu'effectivement la menace de chômage, de même que la difficulté de retrouver un emploi, soit liée à la fréquence des situations de chômage déjà vécues. Le passé des individus pèse donc à la fois sur leur situation objective et sur leur perception des risques encourus face au chômage.

CHAPITRE 2

UN PESSIMISME ACCRU

DANS LA PERCEPTION DU CHOMAGE

C H A P I T R E 2

UN PESSIMISME ACCRU DANS LA PERCEPTION DU CHOMAGE

Les Français sont-ils en fin 1990 plutôt optimistes ou pessimistes vis-à-vis de l'évolution du chômage ? La réponse à cette question est nette et la rupture par rapport à la tendance des 5 dernières années est remarquable : en 1990, les Français sont profondément pessimistes quant à l'évolution prochaine du chômage. Pour près de 76% d'entre eux en effet (contre 53% l'année précédente), le nombre de chômeurs va augmenter pendant plusieurs années. Jamais depuis 1985, ce chiffre n'avait été aussi élevé.

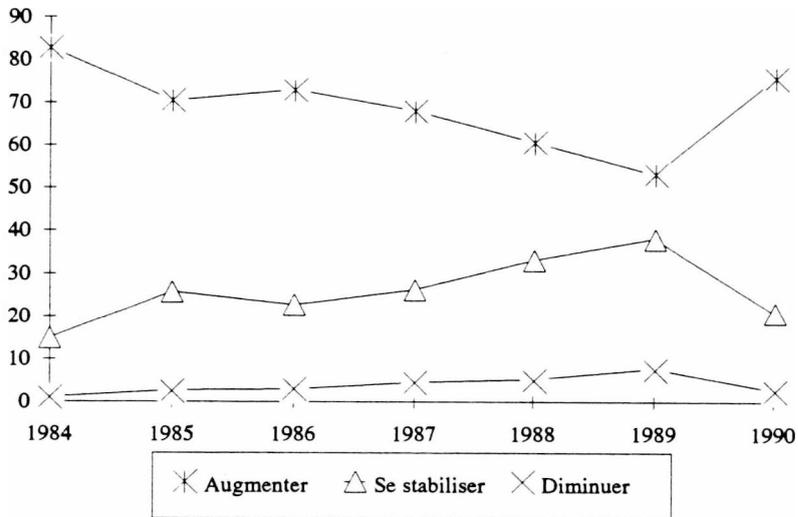
Pourtant, les Français ne se déclarent pas pour autant *personnellement* plus inquiets que par le passé à ce sujet : les réponses à la question "On éprouve parfois de l'inquiétude, pour soi-même ou pour des proches. Pouvez-vous me dire si les risques suivants vous inquiètent" montrent que 57% sont "assez" ou "très" inquiets de l'éventualité du chômage pour eux-mêmes ou pour leurs proches, proportion identique aux années passées et qui reste inférieure à celle des inquiets des maladies graves, des accidents de la route ou du risque de guerre (la conjoncture à ce sujet était, rappelons-le, très particulière à la fin de 1990).

Le chômage est, par ailleurs, le troisième thème qui préoccupe le plus les Français, après la drogue et les maladies graves parmi une liste de 11 sujets différents. Le pessimisme d'ensemble ne concerne donc pas tant la situation personnelle de chacun, mais l'évolution globale de l'emploi en fin 1990, jugement qui tranche de façon marquée avec ceux des années précédentes.

1. Un pessimisme relativement général face à l'évolution du chômage

L'optimisme qui caractérisait depuis quelques années le jugement des Français sur l'évolution future du chômage est donc remis en question en fin 1990. Une écrasante majorité émet en effet un avis qu'on peut juger plutôt "sombre", avis d'autant plus remarquable qu'il succède à cinq années de progression de l'optimisme : les trois quarts des Français (contre la moitié un an auparavant) prédisent "une augmentation du nombre de chômeurs pendant plusieurs années"¹.

Graphique 5
"Selon vous, le nombre de chômeurs va-t-il...?"²
(en %)



Au-delà du consensus qui veut que plus des trois quarts de la population jugent que le nombre de chômeurs va augmenter dans les années à venir, il existe des disparités entre les différents groupes de la population. Celles-ci sont liées à la catégorie sociale à laquelle appartient l'enquêté, ainsi qu'à son âge et surtout à son niveau de diplôme.

¹ Remarquons que l'évolution de 1989-1990 ne semble pas seulement liée à l'inquiétude ou à la crainte de la guerre (l'enquête s'est en effet déroulée sur le terrain avant l'intervention des forces coalisées dans le Golfe - Janvier-Février 1991 -) : Cette évolution apparaît également chez les Français qui se déclaraient alors non inquiets du risque de guerre (cf. Encart aux "Premiers résultats de la phase XIII", Collection des Rapports du Crédoc, N° 97, Mars 1991).

² Le libellé exact de la question et le suivant :
"A votre avis, le nombre de chômeurs va-t-il ? ...

1. Augmenter pendant plusieurs années ;
2. Se stabiliser dans un avenir proche ;
3. Diminuer dans un avenir proche".

Les ouvriers et les chômeurs sont le plus inquiets

Le pessimisme est surtout présent chez les actifs, hors cadres et chez les chômeurs, tandis qu'il est minimal chez les cadres et chez les étudiants (autres inactifs)

Tableau 4
"Selon vous, le nombre de chômeurs va-t-il..." (1990)

	(en %)								
	Cadres (1)	Employés	Ouvriers	Autres actifs	Ménagères	Retraités	Autres inactifs	Chômeurs	Ensemble
Augmenter	66,7	78,7	80,0	80,2	76,6	76,5	65,0	80,9	75,9
Se stabiliser	30,1	17,7	16,5	17,1	20,7	20,6	27,4	16,9	20,8
Diminuer	2,9	3,2	3,5	2,7	2,4	1,0	6,9	2,3	2,8
Ne sait pas	0,3	0,5	0,0	0,0	0,3	1,8	0,7	0,0	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : 80,0% des ouvriers pensent que le nombre de chômeurs va augmenter dans les années à venir.

On peut peut-être trouver, dans ce lien entre pessimisme et PCS, l'expression d'une prise en compte de sa propre situation personnelle pour apprécier l'évolution future du chômage. Toutefois, il ne peut s'agir que d'une explication partielle, car on a vu dans le chapitre précédent que les écarts objectifs de situation face au chômage ne se traduisent pas systématiquement par des différences d'appréciation de la menace ressentie vis-à-vis de ce risque.

Les jeunes sont moins inquiets que les autres

Le pessimisme général de la population s'observe de façon systématique au-delà de 25 ans, quelle que soit la classe d'âge considérée : il n'y a que les plus jeunes qui se révèlent moins pessimistes, alors que paradoxalement ils sont objectivement les plus touchés par le chômage.

Tableau 5
"Selon vous, le nombre de chômeurs va-t-il..." (1990)

	(en %)				
	24 ans et moins	25 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble
Augmenter	67,2	76,6	79,1	76,0	75,9
Se stabiliser	24,4	21,5	18,0	21,3	20,8
Diminuer	8,0	1,7	2,6	1,3	2,8
Ne sait pas	0,3	0,2	0,3	1,4	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : 21,5% des personnes ayant entre 25 et 39 ans pensent que le nombre de chômeurs va se stabiliser dans un avenir proche.

1 - Cadres et professions libérales.

Le diplôme favorise l'optimisme face à l'évolution future du chômage

Le lien le plus fort apparaît avec le diplôme : plus on est diplômé, moins on s'avoue pessimiste à propos de l'évolution du nombre de chômeurs. S'agit-il, ici aussi, d'une projection de sa propre situation quant au sentiment que l'on peut avoir sur l'évolution générale du chômage (rappelons que les non-diplômés sont particulièrement touchés par le phénomène) ? Ou d'une estimation, de la part des diplômés, fondée sur une connaissance de la situation économique en général et du chômage en particulier, que ne possèderaient pas les non-diplômés ? Ou, enfin, d'un état d'esprit général plutôt moins optimiste ou morose que celui d'autres catégories ? Rien ne permet de trancher.

Tableau 6

"Selon vous, le nombre de chômeurs va-t-il..." (1990)

	(en %)				
	aucun diplôme, Cep	Bepc	Bac	Enseign. supérieur	Ensemble
Augmenter	80,1	77,1	71,2	66,4	75,9
Se stabiliser	16,4	19,8	24,9	30,5	20,8
Diminuer	2,6	2,7	3,6	2,7	2,8
Ne sait pas	0,9	0,4	0,3	0,3	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : 71,2% des personnes ayant le niveau du baccalauréat pensent que le nombre de chômeurs va augmenter dans un avenir proche.

Les opinions sur l'évolution future du chômage sont donc principalement fonctions du diplôme. Elles varient moins suivant la situation d'emploi de l'enquêté (actif occupé, chômeur, inactif) ou suivant la fréquence des situations de chômage au cours des dix dernières années.

Les plus pessimistes sont en général les plus mécontents

L'expression du pessimisme à propos de l'évolution du chômage apparaît également liée à diverses prises de position également pessimistes ou critiques sur le niveau de vie des Français ou son propre niveau de vie, sur le fonctionnement de la société, voire le progrès technique.

Tableau 7

Le pessimisme à l'égard de l'évolution du chômage s'associe à des opinions très critiques sur le fonctionnement de la société actuelle

(Fin 1990)

Estiment que le nombre de chômeurs va augmenter pendant plusieurs années :	
Ensemble de la population	75,9 %
Les conditions de vie vont beaucoup se détériorer dans les cinq années à venir	87,8 %
Les conditions de vie vont se détériorer un peu dans les cinq années à venir	87,4 %
Le niveau de vie personnel va beaucoup moins bien depuis dix ans	85,8 %
Le niveau de vie des Français va beaucoup moins bien depuis dix ans	85,1 %
Pour changer la société, il faut des réformes radicales	84,5 %
La diffusion de l'informatique est une chose regrettable	83,7 %
La justice fonctionne très mal en 1990	82,4 %
Les découvertes scientifiques n'améliorent pas du tout la vie ...	82,3 %

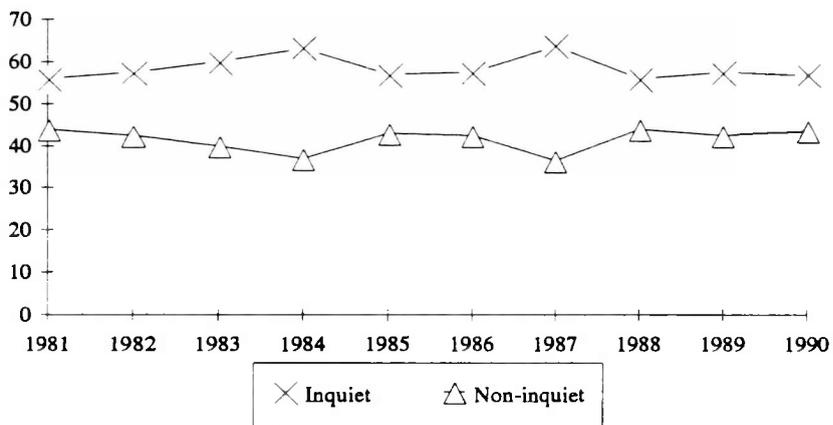
Lecture : 87,8 % des personnes estimant que les conditions de vie vont beaucoup se détériorer dans les cinq années à venir pensent que le nombre de chômeurs va augmenter pendant plusieurs années.

Autrement dit, si l'ensemble de la population est relativement pessimiste à l'égard de l'évolution du chômage, on doit constater que les populations les plus pessimistes à ce propos sont aussi les plus mécontentes, ou les plus critiques sur des thèmes autres que le chômage.

2. L'inquiétude personnelle face à l'éventualité du chômage est stable depuis trois ans

Au vu des analyses précédentes, les Français sont donc bien plus nombreux en 1990 à prédire une augmentation du chômage qu'en 1989. Or il s'agit plus là du révélateur d'une opinion globalement inquiète de la situation économique future et de ses conséquences sur le marché du travail que de la traduction de craintes individuelles pour son propre emploi. En effet, on a déjà vu (Chapitre 1) qu'il n'y a pas eu dans la même période de montée significative de la menace individuelle de chômage (cf tableau 3). De la même façon, même si l'éventualité du chômage inquiète plutôt les enquêtés (57% s'en déclarent "très" ou "assez" inquiets), cette proportion est inchangée depuis 1988.

Graphique 6
Proportion de Français inquiets de l'éventualité du chômage pour eux-mêmes ou pour des proches ¹



¹ Le libellé exact de la question est le suivant :

"On éprouve parfois de l'inquiétude, pour soi-même ou pour des proches. Pouvez-vous me dire si le risque de chômage vous inquiète : beaucoup, assez, un peu, pas du tout."

Le regroupement des modalités "beaucoup" et "assez" permet de définir les personnes "inquiètes", tandis que seront qualifiées de "non inquiètes", celles qui ont répondu "un peu" ou "pas du tout".

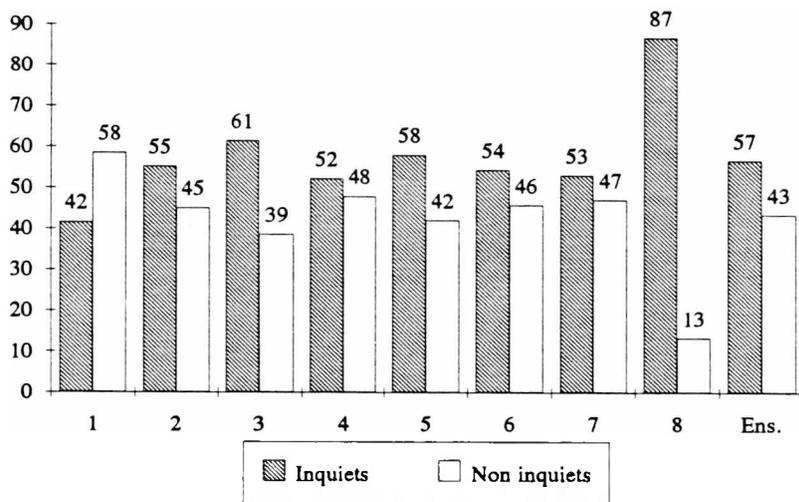
Les disparités sont fortes suivant les niveaux de diplôme, le lieu d'habitation et la catégorie professionnelle

L'inquiétude face à un chômage éventuel varie du simple au double suivant le niveau de diplôme de l'enquêté. Parmi les moins de 30 ans par exemple, 72% de ceux qui ont le Cep pour diplôme le plus élevé s'en déclarent inquiets, pour seulement 39% des personnes disposant du Bac au moins. Ces différences entre niveaux de diplôme ne s'atténuent qu'au-delà de 50 ans.

Le lieu d'habitation joue remarquablement sur l'inquiétude face au chômage : plus on s'éloigne de Paris, plus on en est inquiet. Ainsi, la proportion d'inquiets est de 38% dans Paris intra-muros, de 46% dans la petite couronne, de 50% dans la grande couronne, et de 59% en province¹.

Notons encore l'effet de la PCS sur l'inquiétude face à l'éventualité du chômage : la crainte est "faible" chez les cadres (42% d'inquiets) et les inactifs autres que les ménagères; elle est importante chez les employés (55%), les ouvriers (61%) et les ménagères (58%), et maximale (87%) chez les chômeurs.

Graphique 7
L'inquiétude face au chômage varie sensiblement
selon la catégorie professionnelle (1990)



1 = Cadres, Professions libérales; 2 = Employés; 3 = Ouvriers; 4 = Autres actifs; 5 = Ménagères; 6 = Retraités; 7 = Autres inactifs; 8 = Chômeurs.

¹ Sur les inquiétudes en général, cf. "Consommation et modes de vie", n°62, Novembre 1991.

D'une manière plus générale, l'inquiétude est proportionnelle à la fréquence des situations de chômage que l'enquêté a connues dans les dix années précédant l'enquête. Mais les taux d'inquiétude les plus élevés sont toujours ceux des chômeurs au moment de l'enquête.

L'expérience du chômage, ou la conscience de la fragilité de sa situation propre face au chômage pour les catégories les plus "sensibles" (ouvriers par exemple, jeunes sans diplôme), sont donc des facteurs qui agissent sur le taux d'inquiétude ou de non-inquiétude face à l'éventualité de ce risque. Il semble donc que l'on aborde le problème de l'inquiétude en tenant compte subjectivement de sa situation personnelle, ce qui est moins le cas lorsqu'on envisage d'une manière globale l'évolution future du nombre de chômeurs.

Le chômage parmi les premiers sujets de préoccupation

Le chômage était, en fin 1990, le troisième sujet de préoccupation des Français, après la drogue et les maladies graves. Par rapport à 1989, la proportion de personnes définissant le chômage comme une de leurs deux principales préoccupations a augmenté : 27% ont placé le chômage soit en première, soit en seconde position en fin 1990. Ils étaient 20% en fin 1989.

Tableau 8
Les sujets les plus préoccupants en fin 1990¹

		(en %)
		Rang
Drogue	37,2	(1)
Maladies graves	27,7	(2)
Chômage	27,4	(3)
Violence, insécurité	23,0	(4)
Immigration	16,4	(5)
Pauvreté en France	16,3	(6)
Tensions internationales	15,8	(7)
Pauvreté dans le monde	14,5	(8)
Dégradation de l'environnement	12,0	(9)
Ouverture des frontières au marché de la CEE	5,7	(10)
Conflits sociaux	3,7	(11)

Les pourcentages ne totalisent pas 100%, car les enquêtés pouvaient donner deux réponses. Lecture : 23% des Français ont cité la violence et l'insécurité soit en première, soit en seconde position.

¹Le libellé exact de la question était le suivant :

"Parmi les sujets suivants, quels sont les deux qui vous préoccupent le plus ?"

Les principaux sujets de préoccupation ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Pour les chômeurs, ce sont, dans l'ordre, le chômage, la drogue, les maladies graves et la pauvreté en France. S'il n'est pas surprenant de trouver le thème du chômage à cette place, on peut relever celui de la pauvreté en France, qui sensibilise donc les chômeurs plus que l'ensemble de la population, on le comprendra aisément.

Le chômage est également le principal sujet de préoccupation des personnes de moins de 25 ans, devant la drogue et les maladies graves. Ici encore, on peut penser que c'est la situation personnelle qui intervient : les plus jeunes, tout en étant relativement optimistes sur l'évolution future du chômage, savent qu'ils font partie en la matière des catégories "à risque".

Au sein d'autres groupes, objectivement moins concernés par le chômage, comme les personnes de plus de 60 ans, les préoccupations sont d'un autre ordre : la drogue, puis l'insécurité et la violence, puis les maladies graves. Le chômage, qui touche une partie non-négligeable de la population, ne fait pas partie de leurs préoccupations premières, orientées vers des thèmes plus fortement médiatisés (drogue), ou qui les concernent peut être au premier chef (insécurité, maladies graves).

CHAPITRE 3

L'INDEMNISATION DU CHOMAGE

CHAPITRE 3

L'INDEMNISATION DU CHOMAGE

Que faire en cas d'excédent ou de déficit du régime d'assurance chômage ? Sur quoi devrait porter en priorité l'amélioration de l'indemnisation ? Sur quelles bases calculer le montant des indemnités ? Voilà quelques-unes des questions sur lesquelles les Français ont eu à se prononcer en Automne 1990.

Quatre grands types de constat peuvent en être tirés :

- 1 - Les Français ont conscience que tous les chômeurs ne sont pas indemnisés. Il n'en reste pas moins qu'une minorité non négligeable (26%) continue à croire le contraire.
- 2 - Le souhait majoritaire quand le régime d'assurance chômage se trouve excédentaire est d'améliorer l'indemnisation plutôt que de diminuer les cotisations. Cette amélioration doit alors se traduire en priorité par une augmentation du nombre de chômeurs indemnisés. En revanche, la générosité qui prédomine en période faste fait place à la prudence en période difficile : si le régime d'assurance chômage avait des difficultés financières pour faire face aux dépenses d'indemnisation, la solution envisagée par les Français serait de comprimer les dépenses plutôt que d'augmenter les cotisations.
- 3 - L'analyse des opinions sur les modalités de calcul du montant des indemnités de chômage fait apparaître que les Français préféreraient que les prestations soient avant tout modulées selon les ressources globales du foyer du bénéficiaire, plutôt que d'être égales pour tous, plutôt que d'être calculées en fonction du nombre d'années d'activité ou du montant du salaire.

4 - L'image de l'indemnisation du chômage n'est pas la même pour toutes les catégories. Plus on est touché de près par cette question (chômeur, ancien chômeur, personnes se sentant menacées par le chômage), mieux on connaît le système d'indemnisation. Ce type de situation conduit également à être plus exigeant, à attendre davantage d'un système dont on peut être appelé à bénéficier directement. Mais on constate aussi que les groupes de population considérés comme "aisés" (professions libérales et cadres, diplômés du supérieur) expriment une nette solidarité avec les chômeurs et sont très favorables à une amélioration de l'indemnisation.

D'une manière générale, les diverses opinions exprimées en matière de prestations sociales sont assez convergentes : les jugements sur l'indemnisation du chômage sont souvent proches de ceux concernant les allocations familiales ou le RMI ; ils opposent deux grands types d'attitudes : la générosité et la rigueur. A ces deux grandes catégories d'opinion correspondent des populations relativement distinctes en termes socio-démographiques.

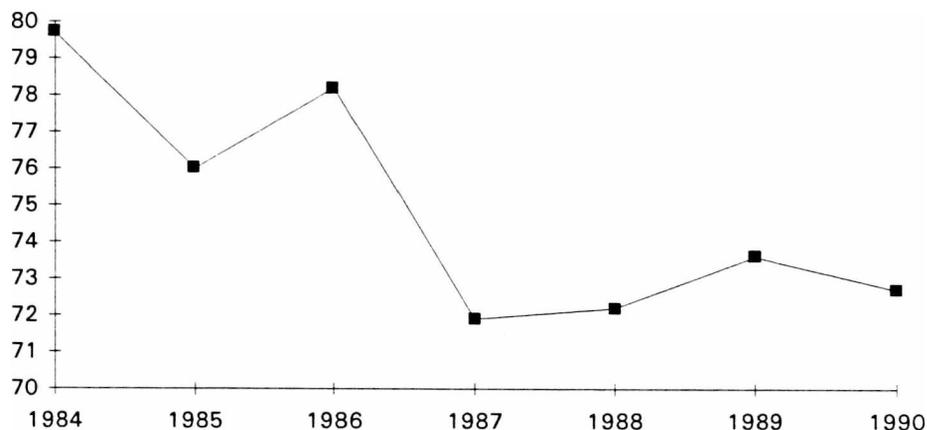
1. La connaissance de l'indemnisation des chômeurs n'est pas parfaite

A la question posée depuis 1984 : "*Pensez-vous que tous les chômeurs reçoivent des indemnités de chômage ?*", le taux de réponses négatives est d'une assez grande stabilité sur les quatre dernières années¹. Il varie entre 72 % et 74 % alors que dans les années 1984-1986, il était au-dessus des 75 % et atteignait même 80 % en 1984.

Graphique 8

Le pourcentage de Français considérant que les chômeurs ne sont pas tous indemnisés

(en %)



Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Le sentiment que tous les chômeurs reçoivent des indemnités chômage est donc encore le lot d'un bon quart des personnes interrogées (26 %) à l'automne 1990 (elles étaient 24 % en fin 1989). Un grand nombre de Français n'ont donc toujours pas conscience qu'il puisse y avoir des chômeurs ne touchant pas d'allocations (on évalue à peu près à 40 % le nombre de chômeurs non indemnisés). D'une manière générale, les personnes directement impliquées (chômeurs ou individus se sentant menacés par le chômage) apparaissent les mieux informés du processus d'indemnisation.

¹ Voir les premiers résultats de la vague d'automne 1990 sur "le chômage, l'indemnisation des chômeurs et la politique de l'emploi", Avril 1991.

a) Les chômeurs connaissent mieux le système d'indemnisation.

Une forte majorité (83 %) des chômeurs n'ignorent pas, ayant vécu la situation, que tous les demandeurs d'emploi ne sont pas indemnisés. La situation professionnelle est d'ailleurs déterminante sur cette question. Le cas des chômeurs est certes le plus marquant, mais les catégories de retraités et de ménagères ont aussi des attitudes typiques sur ce point, contraires de celles des chômeurs (cf. tableau 9) : 32 % croient à l'indemnisation de tous les demandeurs d'emploi. Les cadres (y compris les professions libérales) semblent avoir en revanche de meilleures informations sur la question (81 % sont au fait de la situation).

Tableau 9

**Situation professionnelle et opinion
sur l'indemnisation de tous les chômeurs
(1990)**

(en %)

Situation de l'enquêté	Pensent que :		Ne sait pas	Total
	Tous les chômeurs reçoivent des indemnités	Les chômeurs ne reçoivent pas tous des indemnités		
Professions libérales, cadres	18,4	80,8	0,8	100,0
Employés	27,4	71,1	1,5	100,0
Ouvriers	26,3	72,4	1,3	100,0
Autres actifs	22,8	76,0	1,2	100,0
Ménagères	31,5	66,7	1,8	100,0
Retraités	31,6	66,0	2,4	100,0
Autres inactifs	23,7	74,6	1,7	100,0
Chômeurs	16,0	83,4	0,6	100,0
Ensemble	25,8	72,7	1,5	100,0

Les chômeurs actuels ne sont pas les seuls à être mieux informés. Ceux l'ayant été au cours des dix dernières années sont aussi davantage au courant. La connaissance du système d'indemnisation s'élève d'ailleurs avec la fréquence des périodes de chômage : 90 % des individus ayant subi au moins trois phases de chômage dans la dernière décennie savent que tous les chômeurs ne sont pas indemnisés (cf. tableau 10). Les individus à la recherche d'un premier emploi le savent encore plus que les autres (95 %). Ils sont eux-mêmes les premiers concernés puisque la recherche d'un premier travail ne leur donne pas droit à indemnisation.

Remarquons par ailleurs que les bénéficiaires de prestations sociales ont aussi une meilleure connaissance du système d'indemnisation. 79% des personnes bénéficiant d'une allocation logement ou d'une APL et 77% de celles touchant des prestations familiales savent que les chômeurs ne reçoivent pas tous d'indemnités. Il y a sans doute aussi plus de personnes concernées, de près ou de loin, par le chômage dans ces catégories-là.

Tableau 10
La connaissance de l'indemnisation en fonction de l'expérience du chômage.

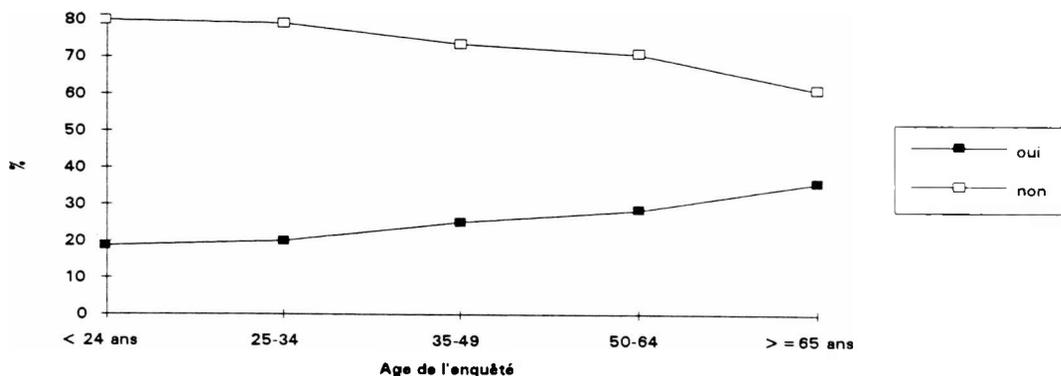
(en %)

		Pensez-vous que tous les chômeurs reçoivent des indemnités ?			Total
		Oui	Non	Ne sait pas	
Au cours des 10 dernières années, avez-vous été au chômage ?	Une fois	22,4	76,9	0,7	100,0
	Deux fois	18,7	81,3	0	100,0
	Trois fois ou plus	10,2	89,8	0	100,0
	Recherche 1er emploi	5,3	94,7	0	100,0
	Jamais	28,4	69,7	1,9	100,0
Ensemble des Français		25,8	72,7	1,5	100,0

b) Les plus âgés et les peu diplômés sont moins avertis

L'idée d'un système d'indemnisation qui n'exclut personne se fait plus forte au fur et à mesure que l'âge augmente. On trouve ainsi la confirmation du fait que les retraités sont plus optimistes (ou moins informés) puisque 36% des plus de 65 ans pensent que tous les chômeurs ont droit à une allocation (c'est le cas de seulement 19 % des moins de 24 ans).

Graphique 9
Pensez-vous que tous les chômeurs reçoivent des indemnités chômage ?



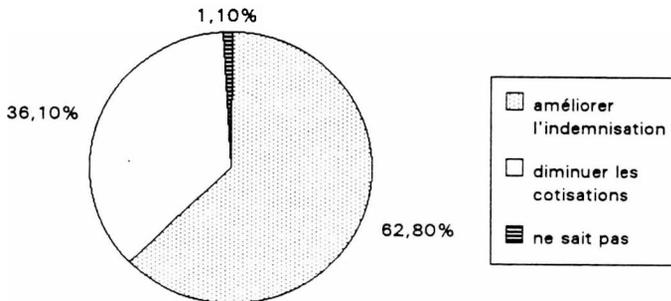
Le niveau de diplôme constitue lui aussi un facteur déterminant pour l'analyse des réponses à cette question : plus le niveau d'instruction est élevé, plus on doute de l'universalité de l'indemnisation. La proportion de personnes pensant que tous les demandeurs d'emplois touchent des indemnités de chômage passe de 31 % chez les individus peu ou pas diplômés (CEP ou aucun diplôme) à 20 % pour les diplômés du supérieur.

2. Il faut utiliser les ressources excédentaires du régime d'assurance chômage pour améliorer l'indemnisation

Le régime d'assurance chômage était, en fin 1990, en situation excédentaire. Il a donc semblé utile, pour la deuxième année consécutive, d'interroger les enquêtés sur l'utilisation de cet excédent¹. Les réponses obtenues ne diffèrent pas de celles de fin 1989. Les Français donnent majoritairement la priorité à l'amélioration de l'indemnisation (63%) plutôt qu'à la diminution des cotisations (36%). L'attitude générale est donc plutôt généreuse. Est-ce parce qu'on pense plus à améliorer le sort des autres (avec une meilleure indemnisation des chômeurs) que le sien (en diminuant la charge des cotisations chômage)? Pas seulement car, on va le voir, ce sont en particulier les chômeurs qui proposent le plus d'améliorer l'indemnisation. Ils plaident donc aussi, on le comprend, pour eux-mêmes.

Graphique 10

Comment convient-il d'utiliser l'excédent du régime d'assurance chômage ?
(Fin 1990)



Ce ne sont d'ailleurs pas tant les caractéristiques socio-démographiques que les opinions sur les politiques sociales et familiales qui permettent de situer les personnes les plus favorables à une mesure ou à une autre. Cependant, la situation professionnelle est tout de même assez révélatrice des opinions sur la manière d'utiliser l'excédent provenant des cotisations.

¹ Le libellé exact de la question posée a été le suivant : "Vous savez peut-être que les cotisations suffisent aujourd'hui à couvrir les dépenses d'indemnisation du chômage. Il y a même un excédent, c'est-à-dire plus de ressources. Comment, à votre avis, convient-il d'utiliser cet excédent" ? Deux possibilités de réponses étaient proposées : 1 - diminuer les cotisations ; 2 - améliorer l'indemnisation.

a) Les chômeurs réclament une meilleure indemnisation

Dans les différentes catégories d'actifs, on ne note pas d'écart sensible avec la moyenne sur les deux solutions proposées. En revanche, la priorité pour une meilleure indemnisation se fait plus forte dans la catégorie la plus directement concernée, celle des chômeurs : 80% d'entre eux la mentionnent. Il en est de même pour les personnes à la recherche d'un premier emploi ou celles qui sont déjà passées par au moins trois périodes de chômage au cours des dix dernières années : elles donnent très majoritairement leur préférence à l'amélioration de l'indemnisation (74%) plutôt qu'à la diminution des cotisations (26%). La seule menace de chômage (sans concrétisation effective) pour soi-même ou pour l'un des membres de son foyer, ne suffit pas par contre pour conduire à une préférence plus forte pour l'amélioration de l'indemnisation. En revanche, les personnes qui ne se sentent pas du tout menacées par le chômage parlent davantage de diminuer les cotisations (40%).

Tableau 11

Catégories optant plus qu'en moyenne pour l'amélioration de l'indemnisation

	%
Est inscrit à l'ANPE depuis plus d'un an	88,3
Est inscrit à l'ANPE	81,4
Situation d'emploi : chômeur	79,6
Est très inquiet de l'éventualité du chômage	75,6
A connu 3 périodes de chômage en 10 ans	74,0
Ensemble de la population	62,8

Exemple de lecture : 81,4% des personnes inscrites à l'ANPE estiment qu'il faut améliorer l'indemnisation pour utiliser l'excédent du régime d'assurance chômage alors que cela concerne 62,8% de l'ensemble de la population.

b) Une rigueur générale chez ceux qui optent pour la diminution des cotisations

Le groupe des individus favorables à une diminution des cotisations se caractérise par ses opinions relatives aux différentes politiques familiales et sociales et, en particulier, par ses attitudes sur le Revenu Minimum d'Insertion. Globalement, ces individus restent "prudents" quant à l'aide envers les plus démunis, faisant preuve d'une certaine rigueur en la matière : ils sont plus souvent qu'en moyenne défavorables au RMI, prônent plutôt une durée de versement courte et mettent en avant le risque de déresponsabilisation des bénéficiaires de la prestation (cf. tableau 12).

Tableau 12

<p>Alors que dans l'ensemble de la population, 36% proposent une diminution des cotisations comme utilisation de l'excédent du régime d'assurance chômage, c'est le cas de :</p>
<p>57% de ceux qui sont plutôt pas d'accord pour continuer de verser le RMI aux personnes qui ont des difficultés à atteindre les objectifs d'insertion fixés</p>
<p>57% de ceux qui pensent que le RMI doit être versé pendant moins de 6 mois</p>
<p>55% des personnes qui sont peu favorables au RMI</p>
<p>49% des Français qui pensent que le RMI risque d'inciter à ne pas chercher du travail</p>
<p>48% des enquêtés qui pensent que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir</p>
<p>47% de ceux qui jugent les prestations familiales suffisantes</p>
<p>47% des individus qui croient que tous les chômeurs sont indemnisés</p>
<p>44% de ceux qui pensent que la prise en charge par la collectivité des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités</p>
<p>43% de ceux qui estiment que le RMI devrait être un droit lié à une contrepartie de la part du bénéficiaire</p>

c) Les partisans de l'amélioration de l'indemnisation sont plus "généreux" et revendicatifs

Les attitudes des individus favorables à une meilleure indemnisation sont à l'opposé de celles que l'on vient d'observer. L'amélioration de l'indemnisation obtient la faveur des personnes émettant un avis très positif sur le dispositif du RMI, ceux qui n'y voient que des bons côtés. Il s'agit là globalement des partisans d'une multiplication et d'une amélioration des prestations sociales.

Le choix de cette solution (améliorer l'indemnisation) peut aussi être guidé par l'appréhension de se retrouver au chômage. En effet, la réponse "amélioration de l'indemnisation" est donnée par 76% de personnes qui craignent "beaucoup" l'éventualité du chômage. Dans ce cas, c'est moins la générosité que le souci personnel qui pousse l'individu à choisir ce type de réponse.

Les personnes de ce groupe attendent en fait beaucoup de "l'Etat-Providence" et jugent plutôt d'un oeil favorable les mesures sociales déjà existantes. Il convient, pour eux, de les améliorer encore : ils pensent par exemple que les prestations familiales sont insuffisantes, que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis et désirent qu'on augmente en priorité les prestations chômage.

Tableau 13

<p>Dans l'ensemble, 63% des Français optent pour une amélioration de l'indemnisation du chômage. C'est le cas de :</p>
<p>77 % des enquêtés très favorables au RMI.</p>
<p>74% des Français tout à fait d'accord pour qu'on continue à verser le RMI à ceux qui ont des difficultés à atteindre les objectifs d'insertion fixés.</p>
<p>71% des individus qui estiment que les pouvoirs publics ne font pas assez pour les plus démunis.</p>
<p>71% de ceux qui pensent que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance.</p>
<p>70% de ceux qui jugent tout à fait normal qu'un bénéficiaire du RMI perçoive un complément pendant encore quelque temps s'il a trouvé un travail faiblement rémunéré.</p>
<p>69% des enquêtés qui pensent que le RMI doit être versé tant que la situation du bénéficiaire le justifie.</p>
<p>69 % des personnes qui pensent que le RMI devrait être un droit automatique.</p>
<p>69% de ceux qui voient dans le RMI un moyen pour le bénéficiaire de s'en sortir.</p>
<p>68% de ceux qui estiment que la prise en charge par la collectivité des familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre.</p>

3. Quelles formes d'améliorations apporter à l'indemnisation ?

Pour ceux qui souhaitent une amélioration de l'indemnisation, la revendication première concerne l'augmentation du nombre de chômeurs indemnisés (44%). L'allongement de la durée du versement des indemnités rencontre l'approbation de 40% des répondants, tandis que 15% seulement optent pour l'augmentation du montant des allocations. Ces résultats diffèrent sensiblement de ceux obtenus l'an dernier où la priorité allait à une durée plus longue du versement (cf. tableau 14). La légère différence de libellés entre les deux années permet peut-être d'expliquer ce changement. Cette année, la première modalité de réponse était "indemniser un plus grand nombre de chômeurs", alors qu'en 1989, c'était "augmenter le nombre de chômeurs à indemniser".

Tableau 14

Sous quelle forme principalement doit-on améliorer l'indemnisation ?
(Population favorable à une amélioration de l'indemnisation)

	(en %)	
	Automne 1989	Automne 1990
Indemniser un plus grand nombre de chômeurs*	35,2	44,3
Augmenter le montant des allocations	18,6	14,7
Allonger la durée de versement des allocations	44,7	39,9
Ne sait pas	1,5	1,1
Total <i>(effectif)</i>	100,0 <i>(1234)</i>	100,0 <i>(1262)</i>

* En 1989, le libellé était le suivant : "augmenter le nombre de chômeurs à indemniser"

Si un certain transfert des réponses a eu lieu entre les modalités "indemniser un plus grand nombre de chômeurs" et "allonger la durée de versement des allocations", les partisans de "l'augmentation du montant des allocations" sont eux aussi moins nombreux qu'en 1989. L'indemnisation d'un plus grand nombre de chômeurs est maintenant la solution qui apparaît essentielle, avant même l'allongement de la durée de versement. Quelques variations d'opinions existent cependant. La situation professionnelle joue en particulier un grand rôle : encore une fois, les chômeurs adoptent une position se démarquant bien de celle des autres catégories de la population.

a) Les chômeurs préfèrent l'augmentation des allocations et l'allongement de la durée du versement

Les personnes ayant connu le chômage au cours des dix dernières années, ou actuellement au chômage, donnent leur préférence à ce qui touche directement les allocations : augmentation de leur montant ou de leur durée de versement. Les individus qui ont connu une seule période de chômage au cours des dix dernières années souhaitent plutôt que la durée d'indemnisation soit plus longue (47%, contre 40% en moyenne). 43% de ceux qui se sont trouvés au chômage deux fois ou plus préfèrent aussi un allongement de la durée et 19% veulent des indemnités plus élevées (15% en moyenne).

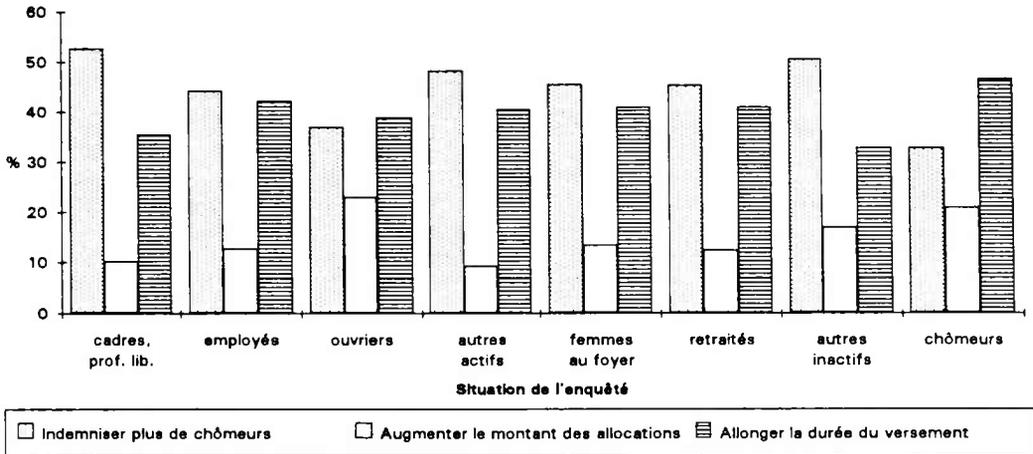
Chez les chômeurs au moment de l'enquête, les mêmes priorités apparaissent. Ils souhaitent voir s'améliorer leur situation avec des allocations chômage plus élevées (21%) ou une durée de versement plus longue (46%). Leurs préoccupations sont bien sûr très liées à la situation à laquelle ils sont directement confrontés. Que d'autres chômeurs non indemnisés le soient les intéresse probablement moins que de voir leur propre indemnité augmenter.

b) L'augmentation du nombre de chômeurs indemnisés est la préoccupation des personnes a priori les moins exposées au chômage.

Deux types de positions émergent. D'un côté, les cadres et professions libérales sont majoritairement favorables à l'indemnisation d'un plus grand nombre de chômeurs (53%). Ils sont rejoints en cela par les "autres inactifs" (composés essentiellement d'étudiants) avec un taux de réponses de 50%. En revanche, l'attitude adoptée par les ouvriers est toute différente : si 37% d'entre eux souhaitent aussi que le nombre de chômeurs indemnisés augmente, ils sont 23% (contre 15% en moyenne) à préférer que ce soit le montant des indemnités qui s'accroisse.

Graphique 11

Types d'améliorations préférées, selon la CSP de l'enquêté
(Population favorable à une amélioration de l'indemnisation)



52% des titulaires du bac ou d'un diplôme d'études supérieures préfèrent aussi que le nombre de chômeurs indemnisés progresse (44% dans l'ensemble), alors que 44% des non-diplômés choisissent plutôt l'allongement de la durée de l'indemnisation. Autrement dit, les personnes dont le niveau d'instruction est le plus élevé dénotent un certain souci d'égalité (indemnisation de tous les chômeurs), tandis que les moins instruites pensent davantage à des améliorations concrètes pour les chômeurs déjà indemnisés (amélioration du montant ou de la durée des allocations). Ce sont donc, a priori, les personnes les moins susceptibles d'être frappées par le chômage (niveau d'études supérieur) qui souhaitent l'élargissement du champ des chômeurs indemnisés.

c) Une synthèse des préférences d'utilisation de l'excédent du régime d'assurance chômage

Les tableaux 15 et 16 synthétisent les préférences des Français en cas d'excédent du régime d'indemnisation du chômage. Plus d'un tiers préfèrent une diminution des cotisations (36%). L'indemnisation d'un plus grand nombre de chômeurs recueille l'adhésion de 28% des Français et l'allongement de la durée de leur indemnisation (25%). Enfin, 9% proposent d'augmenter le montant des allocations perçues par les chômeurs.

4. En cas de coup dur pour le régime d'assurance chômage, il faudrait plutôt diminuer les dépenses.

La question précédente se référait expressément aux préférences dans le cas d'un excédent financier du régime. Et en cas de déficit, quelles seraient les attitudes des Français ?

La question sur l'éventuel déficit du régime d'assurance chômage était formulée ainsi : *"Si le régime d'assurance chômage connaissait à nouveau des difficultés financières pour faire face aux dépenses d'indemnisation, quelle solution vous semblerait préférable ?"* Deux modalités de réponses étaient proposées : "augmenter les cotisations" ou "diminuer les dépenses".

Plus de deux tiers des Français (68%) préfèrent que, dans ce cas, l'on diminue les dépenses. 30% accepteraient par contre une augmentation des cotisations (les non-réponses s'élèvent à 2%). Une certaine prudence transparaît dans ces résultats. Il est vrai que la question ne précisait pas le degré des difficultés financières supposées du régime. Mais limiter les dépenses, c'est aussi diminuer les possibilités d'indemnisation des chômeurs.

Toutes les catégories d'actifs, mise à part celle des cadres et professions libérales, sont plus favorables que la moyenne à une diminution des dépenses (72%, contre 68%). En revanche, les professions libérales et les cadres sont bien plus nombreux à accepter une augmentation des cotisations (41%, contre 30%). Or, c'est la catégorie a priori la moins susceptible d'être touchée par le chômage. Autrement dit, le groupe le plus privilégié (le plus protégé) au niveau de l'emploi est celui qui apparaît le plus disposé à fournir un effort de solidarité plus grand. Les chômeurs apparaissent, eux aussi, un peu plus enclins à l'augmentation des cotisations (36%) : ce sont eux les bénéficiaires du système d'assurance chômage. Or, une diminution des dépenses du régime entraînerait pour eux une baisse de leurs allocations ou du nombre de chômeurs indemnisés, tandis que la hausse des cotisations (qui ne les touchent pas principalement) leur permet de conserver le niveau de leur allocation. La catégorie des "autres inactifs" (composée essentiellement d'étudiants) adopte un peu le même type de position que les chômeurs : 37% préfèrent une augmentation des cotisations. Est-ce parce qu'eux-mêmes ne doivent pas encore cotiser à une caisse d'assurance chômage ?

Tableau 17

Si le régime d'assurance chômage connaissait à nouveau des difficultés financières pour faire face aux dépenses d'indemnisation, quelle solution vous semblerait préférable ?

-Le choix de quelques groupes significatifs-

	(en %)					
	Ensemble	Cadres et prof lib.	Ouvriers	Employés	Indépendants	Chômeurs
Augmenter les cotisations	30,0	41,1	29,1	30,8	18,1	36,0
Diminuer les dépenses	67,7	56,2	70,5	67,0	79,3	61,6
Ne sait pas	2,3	2,7	0,4	2,3	2,6	2,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

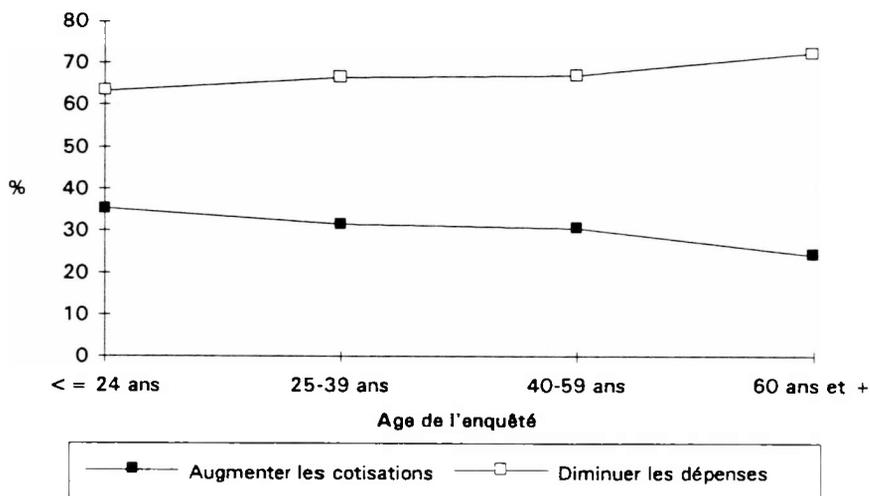
a) La volonté des plus âgés : surtout réduire les dépenses

Le phénomène qui vient d'être décrit pour les étudiants se trouve confirmé par l'analyse des réponses en fonction de l'âge. Les plus jeunes (moins de 24 ans) se prononcent davantage en faveur de la solution d'augmenter les cotisations que les plus de 60 ans : le taux passe de 35 % à 24 %. Les trois quarts (72 %) des personnes d'au moins 60 ans approuvent en revanche l'idée d'une diminution des dépenses.

Graphique 12

Solution préférée en cas de difficultés financières
du régime d'assurance chômage

- Effet de l'âge -



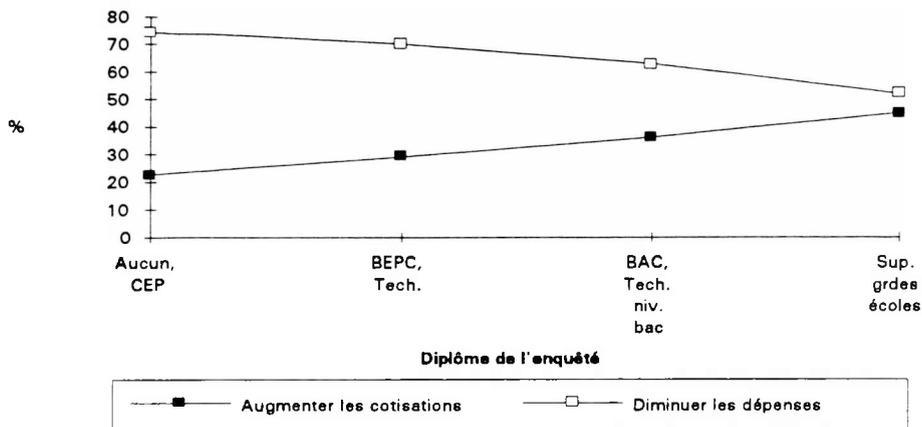
b) Le diplôme : un facteur très déterminant.

Le niveau de diplôme agit très fortement sur les choix formulés. Les non-diplômés montrent une préférence marquée pour la diminution des dépenses du régime d'assurance (74%), alors que chez les diplômés du supérieur, un équilibre s'établit presque entre les deux solutions (45% des diplômés d'universités ou de grandes écoles choisissent la solution d'augmenter les cotisations, 52% optent pour la compression des dépenses).

Graphique 13

Solution préférée en cas de difficultés du régime d'assurance chômage

- Effet du diplôme -



L'effet de l'âge est en partie lié à celui du diplôme. A diplôme égal, l'influence de l'âge n'est pas toujours nette. En revanche, pour un âge donné, l'effet du niveau de diplôme est très régulier (tableau 18) : le taux de personnes préférant que l'on augmente les cotisations en cas de difficultés financières du régime s'élève au fur et à mesure que le niveau de diplôme croît.

Tableau 18

Proportion d'enquêtés favorables à une augmentation des cotisations en cas de difficultés financières du régime d'assurance chômage

(en %)

	Aucun, CEP	BEPC, Tech.	BAC, Tech. Niveau Bac	Sup. grdes écoles	Ensemble
< 24 ans	28,6	33,3	33,3	50,0	35,4
25-34 ans	25,0	27,6	37,7	47,3	32,4
35-49 ans	18,2	28,7	40,0	44,2	30,2
50-64 ans	26,9	27,1	33,3	43,9	32,1
65 ans et +	19,1	30,4	35,5	26,9	23,4
Ensemble	22,7	29,0	35,9	44,7	30,0

c) L'effet de solidarité se retrouve dans la préférence pour une hausse des cotisations

Tout comme pour la préférence d'une meilleure indemnisation en cas d'excédent de ressources du régime d'assurance chômage, les personnes favorables à l'augmentation des cotisations en cas de difficultés financières du régime font preuve d'une plus grande générosité et de solidarité que la moyenne. Elles jugent très positivement des mesures telles que le Revenu Minimum d'Insertion : 42% y sont très favorables (contre 33% en moyenne), 75% pensent que cette prestation "aide à s'en sortir" (67%), 68% estiment qu'elle est versée à ceux qui en ont le plus besoin (60%) et 73% sont favorables à ce qu'elle soit servie tant que la situation du bénéficiaire le justifie (67%). La prise en charge des personnes défavorisées et la multiplicité des prestations familiales sont des mesures qu'elles apprécient plus qu'en moyenne : par exemple, 33% estiment que la prise en charge des plus défavorisés leur permet de vivre (contre 27% dans l'ensemble) et 52% pensent que c'est une bonne chose qu'il y ait un grand nombre de prestations familiales, afin de répondre au mieux à la situation de chacun (46% en moyenne). En un mot, une volonté d'améliorer le sort des personnes en difficulté les animent.

5. Gestion de l'excédent ou du déficit du régime d'assurance chômage : des convergences d'opinions

Il existe une grande proximité d'opinions entre la solution préconisée pour utiliser les ressources excédentaires du régime d'assurance chômage et celle envisagée pour faire face à un éventuel déficit. La population peut être scindée au total en cinq groupes, tenant compte des réponses formulées à ces deux questions.

Tableau 19

Que faire en cas d'excédent ou de déficit du régime ?

(en %)

		Comment utiliser l'excédent ?			Total
		diminuer les cotisations	améliorer l'indemnisation	ne sait pas	
Que faire en cas de difficultés du régime d'assurance chômage ?	augmenter les cotisations	29,7	70,2	0,1	100,0
	diminuer les dépenses	39,4	60,2	0,4	100,0
	ensemble	36,1	62,8	1,2	100,0

La prise en compte de toutes les combinaisons possibles de réponses à ces deux questions conduit en théorie à la mise en évidence de six groupes, dont deux relatifs à des non-réponses, que nous avons préféré sommer entre eux. A l'issue de ce croisement, on a donc conservé cinq groupes d'individus, répartis comme suit :

Les "généreux"	21,0%
Les "peu solidaires"	26,7%
Les "prudents"	40,8%
Les "financeurs"	8,9%
Les "ne sait pas"	2,6%
Total	100,0%

- **Les "généreux"** sont ceux qui préfèrent améliorer l'indemnisation en cas d'excédent et augmenter les cotisations en cas de déficit. Ce groupe rassemble un cinquième de la population (21%). Les cadres supérieurs, les individus de niveau d'instruction élevé y sont sur-représentés.

- **Les "peu solidaires"** adoptent la position totalement opposée aux généreux : en cas d'abondance dans les caisses du régime d'assurance chômage, ils préfèrent qu'on diminue les cotisations et en cas de difficultés, ils souhaitent qu'on comprime les dépenses. Un peu plus d'un quart des Français (27%) ont cette position, qui est la plus économe à l'égard de la façon de gérer l'excédent ou le déficit du régime d'assurance chômage. Les ouvriers et autres actifs (indépendants, notamment hors professions libérales), de même que les non-diplômés, se classent plus qu'en moyenne dans ce groupe.

- **Les "prudents"** sont favorables à une meilleure indemnisation en période faste, mais préfèrent limiter les dépenses en période de crise. Quatre Français sur dix se retrouvent dans cette catégorie (41%). C'est donc le groupe le plus important. Pour eux, la solidarité ne peut vraiment être effective que lorsque tout va bien et elle fait place à une attitude plus rigoureuse quand les choses vont mal. Les femmes y sont un peu sur-représentées, ainsi que les personnes de 65 ans et plus.

- **Les "financeurs"** sont ainsi appelés car dans les deux cas, ils optent pour une solution consistant à agir sur les cotisations : les diminuer si ça va bien et les augmenter si ça va mal. Seules 9% des personnes interrogées ont donné simultanément ces deux réponses. C'est peut-être une combinaison qui peut sembler illogique, généreuse seulement dans un cas. Mais il est probable qu'il s'agit ici de personnes soucieuses à la fois des équilibres financiers, et de l'effort qu'elles doivent personnellement consentir pour financer la protection sociale. Il figure ici davantage de cadres, de professions libérales et de diplômés du bac ou du supérieur qu'en moyenne.

- **Les "ne sait pas"** regroupent les non-réponses à au moins une des deux questions analysées. Ils représentent un peu moins de 3% de la population.

Tableau 20
Caractéristiques socio-démographiques des classes obtenues

(en %)

		Généreux (21%)	Peu solidaires (26,7%)	Prudents (40,8%)	Financeurs (8,9%)	Ensemble
Sexe	Hommes	52,8	49,9	43,6	44,8	47,3
	Femmes	47,2	50,1	56,4	55,2	52,7
Situation profession.	Prof lib, cadres	18,2	10,0	12,7	21,0	14,0
	Ouvriers	15,5	17,3	12,8	8,9	13,9
	Autres actifs	5,2	17,0	8,2	7,9	9,9
	Ménagères	14,1	16,5	17,3	15,6	16,2
	Retraités	17,2	19,5	20,9	16,1	19,6
	Chômeurs	11,7	4,0	10,0	6,2	8,3
Diplôme	Aucun diplôme	26,2	40,2	36,4	25,9	34,5
	BEPC, tech	39,6	39,7	40,1	32,7	38,8
	BAC, tech	13,3	9,6	11,5	15,5	11,6
	Sup, grde écoles	20,9	10,6	12,0	25,9	15,1
Age	Moins de 24 ans	16,5	13,0	13,2	16,8	14,0
	25-34 ans	24,8	20,3	22,5	21,6	22,1
	35-49 ans	23,4	25,0	21,8	24,2	23,4
	50-64 ans	20,4	23,4	21,4	24,1	22,0
	65 ans et plus	14,9	18,3	21,1	13,4	18,5

6. Il faut tenir compte des ressources du foyer dans le calcul des indemnités de chômage.

Il n'apparaît pas depuis quatre ans d'évolution notable dans l'opinion publique en ce qui concerne les modalités de calcul des indemnités chômage¹ : c'est toujours la prise en compte des ressources globales du foyer qui est la solution majoritairement souhaitée (46%). Le calcul de ces indemnités en fonction du montant du salaire recueille autant de citations que la modalité "identiques pour tous les chômeurs" (environ deux Français sur dix). Enfin, le calcul de l'indemnité en fonction du nombre d'années d'activité est la méthode la moins préconisée (15%), bien qu'elle soit pourtant en légère progression depuis quatre ans.

Tableau 21

A votre avis, les indemnités de chômage devraient-elles être, ... ?

(en %)

	Automne 1987	Automne 1988	Automne 1989	Automne 1990
Calculées en fonction du nombre d'années d'activité	12,5	12,7	13,2	15,2
Calculées en fonction du montant du salaire	18,4	19,7	19,4	19,0
Modulées selon les ressources globales du foyer	43,8	47,4	47,6	45,6
Identiques pour tous les chômeurs	24,2	19,2	18,5	19,7
Ne sait pas	1,1	1,2	1,2	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Cf. "Les Français face aux politiques de l'emploi et d'indemnisation du chômage", Collection des Rapports du CREDOC, N° 96, Mars 1991.

a) Uniformité ou recherche d'équité dans la distribution d'allocations : les opinions convergent pour différentes prestations sociales.

Les opinions sur les différentes formules que peut prendre l'indemnisation du chômage sont à rapprocher de celles se rapportant aux modes de calculs ou d'attributions des prestations sociales et familiales. Le lien est très fort en particulier avec des questions qui proposent d'opter entre des solutions plus ou moins égalitaires. Ainsi, certaines personnes ont souvent tendance à opter pour des solutions "modulées" (calcul des allocations familiales en fonction du revenu, faire dépendre l'âge limite du droit aux allocations familiales de la situation de l'enfant). De même, certaines recherchent plutôt l'égalité, l'uniformité pour tous (tous les enfants doivent donner droit aux mêmes prestations, l'âge limite du droit aux allocations familiales doit être le même pour tous les enfants, les indemnités de chômage doivent être identiques pour tous les chômeurs).

Ainsi, en ce qui concerne la répartition des allocations familiales, 60% des Français trouvent qu'elles devraient être calculées en fonction du revenu. Ce taux atteint 65% pour les personnes qui, par ailleurs, préfèrent que les indemnités chômage soient calculées selon les ressources globales du foyer.

Tableau 22

Calcul des allocations familiales et calcul des indemnités chômage

		(en %)				Total
		Actuellement, les allocations familiales sont les mêmes pour tous, quel que soit le revenu. Trouvez-vous ...?				
		que c'est bien ainsi	qu'elles devraient être supprimées à partir d'un certain revenu	qu'elles devraient être calculées en fonction du revenu	ne sait pas	
Les indemnités de chômage devraient-elles être ?	calculées en fonction du nombre d'années d'activité	20,0	23,6	52,1	4,3	100,0
	calculées en fonction du montant du salaire	21,2	20,0	55,1	3,7	100,0
	modulées selon les ressources globales du foyer	13,8	17,4	65,4	3,4	100,0
	identiques pour tous les chômeurs	18,1	14,4	60,6	6,9	100,0
	ensemble	17,0	18,2	60,3	4,5	100,0

Le même type de comportement est observé pour ce qui est de l'âge limite du droit aux allocations familiales : 67% des Français le feraient dépendre de la situation de l'enfant (études, chômage, activité professionnelle). Or, c'est le cas de 76% des partisans d'un calcul des allocations chômage modulé selon les ressources du foyer. Mode unique d'indemnisation du chômage et âge unique pour le droit aux prestations familiales : 42% des personnes qui optent pour l'indemnisation identique pour tous les chômeurs souhaitent aussi que l'âge limite du droit aux allocations familiales soit le même pour tous les enfants (contre 33% dans l'ensemble de la population) .

Tableau 23
Calcul des indemnités de chômage
et âge limite du droit aux allocations familiales

		(en %)		
		L'âge limite du droit aux allocations familiales doit-il ?		Total
		être le même pour tous	dépendre de la situation de l'enfant	
Les indemnités de chômage devraient-elles être ?	calculées en fonction du nombre d'années d'activité	40,9	59,1	100,0
	calculées en fonction du montant du salaire	35,5	64,5	100,0
	modulées selon les ressources globales du foyer	24,2	75,8	100,0
	identiques pour tous les chômeurs	42,4	57,6	100,0
	ensemble	32,6	67,4	100,0

La préférence pour une répartition uniforme des indemnités de chômage renforce aussi l'inclinaison pour l'adoption de prestations identiques pour tous les enfants (plutôt que de privilégier les familles nombreuses) : 75% des personnes favorables à des indemnités identiques pour tous les chômeurs souhaitent une égalité des prestations familiales pour tous les enfants (contre 67% en moyenne).

b) Les classes aisées demeurent toujours un peu plus solidaires

Comme l'an passé, on constate que des catégories bien particulières de la population, comme les cadres supérieurs et professions libérales, mais aussi les cadres moyens, les personnes les plus instruites, les habitants de Paris ou de son agglomération, sont plus favorables que la moyenne au calcul des indemnités de chômage tenant compte de l'ensemble des ressources du foyer.

Alors que, dans l'ensemble, 46% des Français préfèrent une modulation des indemnités de chômage selon les ressources du foyer, c'est le cas de :

61% des professions libérales et cadres supérieurs

62% des cadres moyens

57% des habitants de Paris ou de l'agglomération parisienne

56% des enquêtés ayant au moins le bac

Alors qu'à l'automne 1989, les chômeurs se caractérisaient, un peu plus qu'en moyenne, comme des défenseurs du système unique et identique d'indemnisation, cette année ce sont les retraités (25%, contre 20% dans l'ensemble de la population) qui apparaissent le plus favorables à cette mesure. Les chômeurs ont un peu plus tendance, en fin 1990, à vouloir faire dépendre les indemnités chômage du montant du salaire antérieur (23%, contre 19% en moyenne), tout comme les employés (24%). L'attitude des chômeurs, en fin 1990, s'est rapprochée de celle qu'ils adoptaient dans les années 1987 et 1988.

Les personnes peu ou pas diplômées (28%) et les plus âgées (27% des plus de 60 ans) continuent à préférer plus que la moyenne le système d'indemnisation identique pour tous.

c) Rigueur et inquiétude chez ceux qui préconisent un calcul tenant compte du nombre d'années d'activité.

Un certain "malaise" et une inquiétude plus forte qu'en moyenne transparaissent chez ceux qui optent pour le calcul des indemnités en fonction du nombre d'années d'activité. En effet, 12% d'entre eux citent comme sujet le plus préoccupant l'immigration, soit deux fois plus que la moyenne (6%). 24% (contre 17% dans l'ensemble) considèrent d'ailleurs les

"immigrés" comme la catégorie de la population bénéficiant le plus des diverses prestations sociales. Leurs opinions sur les différentes aides sociales sont d'ailleurs plutôt restrictives et révèlent une certaine rigueur : 34 % jugent les allocations familiales suffisantes (26 % en moyenne), 32 % trouvent anormal qu'il existe des aides spécifiques pour certaines situations particulières comme les parents isolés (24 %), 40 % pensent que le RMI n'incite pas à chercher du travail (32 %). Leur préférence va aussi à la diminution des cotisations en cas d'excédent du régime d'assurance chômage (43 %, contre 36 %).

Plutôt insatisfaits par ailleurs (42 % estiment que la justice fonctionne très mal, contre 32 % en moyenne, 36 % préconisent des réformes radicales pour changer la société, contre 29 % dans l'ensemble), ils sont aussi plus inquiets d'un risque d'une agression dans la rue (55 % contre 48 % dans l'ensemble).

CHAPITRE 4

LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

CHAPITRE 4

LA POLITIQUE DE LUTTE CONTRE LE CHOMAGE

Qui faut-il aider en priorité, dans une conjoncture où les chômeurs de longue durée aussi bien que des jeunes à la recherche d'un premier emploi n'ont pas pu trouver une place sur le marché du travail ? Quelles mesures faut-il adopter pour aider les chômeurs à trouver ou retrouver un emploi, et qui, selon les Français, doit supporter leur financement ? Telles sont quelques-unes des questions abordées dans ce chapitre, qui tente de répondre à diverses interrogations que peut soulever la politique de lutte contre le chômage, et sa perception par les Français.

Le chômage de masse apparaît en France, comme un phénomène durable, qui ne semble pas pouvoir être résolu rapidement, quelles que soient les mesures adoptées. Partant de ce constat, les gouvernements qui se sont succédés depuis la première crise des années 1973-74 ont développé des mesures dites de "traitement social" du chômage. Ces mesures, souvent globalisantes, peu remises en question par les Français dans leur principe au nom de la solidarité nationale, le sont parfois dans leur application. Par exemple, les avis sont partagés sur les catégories de chômeurs à aider en priorité, quand les populations concernées sont très nombreuses et qu'il semble financièrement impossible de faire un effort supplémentaire pour tous. De fait, les Français jugent prioritaire l'aide aux jeunes et aux chômeurs de longue durée, plutôt que celle concernant d'autres personnes en difficulté, comme les personnes de plus de 50 ans ou les bénéficiaires du RMI.

Le débat porte aussi sur les modalités pratiques de la lutte contre le chômage et notamment sur les mesures les plus susceptibles de le résorber, au moins partiellement. L'enquête "Conditions de Vie et Aspirations des Français" permet d'observer cette année l'opinion très favorable de la population sur deux d'entre elles : l'allègement du coût salarial dans les PME, les actions de formation pour les chômeurs.

Enfin, aux yeux des Français, l'image globale de la politique de lutte contre le chômage s'est certes un peu améliorée en 1990, mais elle reste encore assez négative dans l'ensemble.

1. Pour une aide prioritaire en faveur des jeunes et des chômeurs de longue durée

Parmi l'ensemble des catégories de personnes sans emploi et en situation difficile, les Français préfèrent plutôt que l'on aide prioritairement les jeunes et les chômeurs de longue durée. Par ce choix, la population montre qu'elle ne reste pas insensible à la situation particulièrement défavorable des moins de 25 ans, qui constituent, rappelons-le, la catégorie la plus touchée par le chômage en France; ni à celle, souvent dramatique, des personnes subissant un chômage de longue durée.

Ces choix sont globalement partagés par l'ensemble de la population, y compris par les chômeurs, qui sont eux aussi plus favorables à une aide spécifique pour ces deux groupes plutôt que pour les chômeurs venant d'être licenciés. De la même façon, il n'existe pas de différences d'opinion sur ce sujet entre classes d'âge ou niveaux de diplôme. Le consensus est général.

Tableau 24

Les pouvoirs publics apportent une aide particulière aux personnes en situation difficile afin de leur permettre de trouver un emploi, par exemple en leur proposant des stages de formation ou en les aidant dans leurs démarches auprès des entreprises.

Selon vous, quelles catégories faut-il aider en priorité ?

(Ensemble de la population)

	(en %)		
	1ère réponse	2è réponse	Total (1)
Les chômeurs venant d'être licenciés	9,8	9,6	19,4
Les chômeurs de longue durée	26,2	16,9	43,1
Les bénéficiaires du RMI	7,5	10,3	17,8
Les jeunes	32,0	23,2	55,2
Les personnes de plus de 50 ans	13,3	17,9	31,2
Les femmes	2,1	5,2	7,3
Les personnes les moins qualifiées	7,7	15,2	22,9
Autre, Ne sait pas	1,4	1,7	3,1

(1) Le total des pourcentages est supérieur à 100 car les enquêtés pouvaient donner deux réponses.

Lecture : la catégorie "les jeunes" a été citée par 55,2% des enquêtés comme étant l'une des deux catégories à aider en priorité.

Les catégories qu'il faut aider en priorité sont, pour les Français, les mêmes qu'en 1988 et 1989. Il semble donc très clair pour eux que les jeunes sans emploi et les chômeurs de longue durée doivent recevoir une aide spécifique de la part des pouvoirs publics. Cependant, les Français pensent que les formes d'aide les plus efficaces pour aider chacun de ces deux groupes ne sont pas nécessairement les mêmes.

2. Pour les Français, l'aide aux chômeurs passe par des expériences de travail rémunéré en entreprise et par l'exonération des cotisations sociales

La population française semble avoir une idée précise des solutions à adopter pour améliorer la situation des chômeurs et les aider à retrouver un emploi. Les solutions préconisées ne sont cependant pas les mêmes pour toutes les catégories de chômeurs. Pour chaque enquêté, la question posée portait d'ailleurs sur **la forme d'aide la plus efficace pour aider la catégorie de chômeurs qu'il considèrait devoir être prioritairement traitée** (cf. paragraphe précédent pour le classement des catégories de chômeurs à aider en priorité).

Quatre formes d'aide étaient proposées à l'enquêté pour la catégorie de chômeurs selon lui prioritaire : des stages rémunérés de formation ; une expérience de travail rémunéré en entreprise ; des activités d'intérêt général (travaux pour les communes, les associations,...) avec un contrat de travail à mi-temps ; une tentative de favoriser l'embauche en accordant aux entreprises une exonération des cotisations sociales.

Dans l'ensemble, les choix formulés par les Français, choix qui tiennent compte des caractéristiques propres à chaque catégorie de chômeurs, sont les mêmes qu'en 1989.

L'aide aux chômeurs venant d'être licenciés et aux chômeurs de longue durée : exonérer les entreprises des cotisations sociales

Pour les chômeurs venant d'être licenciés, et qui, par définition, viennent de perdre un travail rémunéré, les Français préconisent plutôt des exonérations de cotisations sociales, ou des stages rémunérés de formation. Ce choix semble assez logique : les chômeurs venant d'être licenciés n'ont sans doute pas besoin d'une expérience de travail rémunéré en entreprise ; ils en viennent.

Pour les chômeurs de longue durée, on se prononce à nouveau en faveur d'exonérations de cotisations sociales pour les entreprises, mais aussi, cette fois, en faveur d'expérience de travail rémunéré en entreprise. La vision qui domine pour cette catégorie de chômeurs est donc celle de personnes déconnectées du monde du travail. La meilleure solution pour que cesse cette situation semble être de favoriser un nouveau contact avec ce monde, en facilitant l'embauche (exonération des cotisations sociales), ou la réinsertion des chômeurs (rémunération d'expériences de travail en entreprise).

Tableau 25

Selon vous, quelle serait la forme d'aide la plus efficace pour aider les...

(en %)

	Stages rémunérés de formation	Expérience de travail rémunéré en entreprise	AIG avec contrat à mi-temps	Exonération des cotisations sociales des entreprises	Ensemble (Effectifs)
Chômeurs venant d'être licenciés	33,1	24,3	4,2	38,5	100,0 (197)
Chômeurs de longue durée	23,3	31,0	9,8	35,9	100,0 (526)
Bénéficiaires du RMI	16,4	40,1	11,2	30,7	100,0 (151)
Jeunes	24,8	42,8	4,8	27,3	100,0 (644)
Personnes de plus de 50 ans	15,4	19,8	17,1	46,6	100,0 (267)
Femmes	29,8	38,5	19,0	12,7	100,0 (42)
Personnes les moins qualifiées	33,3	34,2	10,4	22,1	100,0 (155)
Ensemble (Effectifs)	24,0 (482)	33,7 (678)	9,0 (180)	32,8 (660)	100,0 (2010)

Lecture : 27,3% des 644 personnes estimant qu'il faut aider en priorité les jeunes au chômage jugent que la forme d'aide la plus efficace pour les aider est l'exonération des cotisations sociales des entreprises.

Pour les RMistes et les jeunes : une expérience de travail rémunéré en entreprise

Aux yeux des Français, les bénéficiaires du RMI sont, avec les jeunes, ceux qui semblent avoir le plus besoin d'un contact avec l'entreprise : la solution la plus susceptible d'aider les membres de ces deux catégories, telle que la conçoit la population, est l'expérience de travail rémunéré en entreprise (plus de 40% sont de cette opinion), avant l'exonération des cotisations sociales. Encore une fois, la solution proposée est directement en rapport avec la perception de la situation de ces groupes de chômeurs : les RMistes parce qu'ils apparaissent en marge du monde du travail, les jeunes parce qu'ils n'ont pas encore pu s'y faire une place.

L'aide aux plus âgés : des solutions diverses, mais surtout l'exonération des cotisations

Les opinions sur les solutions optimales afin d'aider les personnes de plus de 50 ans sans emploi diffèrent relativement des cas de figure observés jusqu'ici. Près de 50% des personnes qui estiment qu'il faut particulièrement aider ce type de chômeurs proposent de faciliter leur embauche en exonérant les entreprises de leurs cotisations sociales. Les trois autres solutions proposées (expérience de travail rémunéré en entreprise, stage rémunéré de formation, activité d'intérêt général à mi-temps) se partagent de manière équivalente.

Enfin, en ce qui concerne les femmes et les personnes les moins qualifiées, on met en avant les expériences de travail rémunéré en entreprise, ainsi que les stages de formation. C'est donc l'aspect "formation et découverte du monde de l'entreprise" qui prime aux yeux de la population, lorsqu'on envisage le cas des femmes au chômage ou des personnes les moins formées.

Des solutions choisies par les enquêtés en fonction de leur situation d'emploi et de leur PCS

Contrairement à ce qu'on pouvait observer en 1989, année où le diplôme semblait exercer un rôle important dans le choix de la solution d'aide optimale pour les chômeurs, il n'y a pas, en 1990, de différence suivant les niveaux de diplôme.

Par contre, la situation d'emploi influence le choix de la solution optimale : les chômeurs se prononcent plus largement en faveur de l'exonération des cotisations sociales des entreprises, et sont moins favorables à des expériences de travail rémunéré en entreprise. Les actifs occupés, eux, privilégient d'abord ces expériences en entreprise.

Les opinions diffèrent aussi en fonction de la catégorie sociale de l'enquêté. Les cadres et professions libérales, ainsi que les employés, sont plus favorables aux expériences de travail rémunéré en entreprise; les ouvriers insistent plutôt sur l'exonération des cotisations sociales de l'entreprise, montrant par là que certaines revendications syndicalistes ont quitté la scène du travail en France au profit d'arguments de libéralisme économique ; les inactifs, quelle que soit leur activité (ménagère-retraité-étudiant), retiennent davantage la solution du stage rémunéré de formation. Remarquons que les actifs mettent l'accent sur les solutions favorisant, pour les chômeurs, une insertion directe dans le monde du travail, alors que les inactifs envisagent plutôt une aide par le biais de la formation : pour les inactifs, une amélioration de la formation paraît être une meilleure garantie contre le chômage et la condition préalable à toute tentative de réinsertion dans un milieu professionnel.

De même, les différences sont sensibles par âge. Les moins de 25 ans sont partisans des stages rémunérés de formation ; les 25-40 ans privilégient les expériences de travail rémunéré en entreprise, ainsi que l'exonération des cotisations sociales pour les entreprises ; les plus âgés sont dans l'ensemble moins nombreux à être favorables à ce type d'exonération. On retrouve, en partie, dans ces oppositions celles qui existent entre actifs et inactifs, opposition qui semble être majeure dans l'approche des solutions de lutte contre le chômage.

3. Un large accord sur l'allègement des coûts salariaux des PME

La question posée aux enquêtés revêtait une forme directe :

"Pour favoriser la création d'emploi, les pouvoirs publics envisagent des mesures pour alléger le coût salarial dans les Petites et Moyennes Entreprises (PME). Pensez-vous que des mesures de ce type en faveur des PME seront efficaces pour développer l'emploi ?"

Les réponses mettent en évidence une confiance largement majoritaire de la population envers ces mesures : 73% des Français ont choisi la réponse positive, contre 26% d'opinions négatives.

Si cette adhésion est majoritaire dans toutes les catégories de la population (par âge, catégorie d'activité, niveau de diplôme, vécu vis-à-vis du chômage,...), les proportions ne sont pas identiques dans chacune des catégories sociales. La catégorie comprenant les étudiants (autres inactifs) plébiscite les mesures envisagées : 83% y sont favorables.

Les ouvriers (66% de réponses positives) et les chômeurs (68%) semblent un peu plus prudents envers de telles mesures. Cette observation, à propos des ouvriers, apparaît contradictoire avec leur choix en faveur de l'exonération des cotisations sociales des entreprises afin d'aider les chômeurs. En effet, les mesures dites "d'allègement du coût salarial" passent par la diminution ou la suppression des cotisations de l'entreprise, ou par une mesure équivalente. Nul doute que la terminologie "allègement du coût salarial", plus vague que celle "d'exonération des cotisations sociales", a suscité des inquiétudes chez les ouvriers et les chômeurs, qui sont cependant, de même que l'ensemble de la population, majoritairement favorables à ces mesures en faveur des PME.

4. Une formation insuffisante constitue un frein majeur à l'embauche, mais les avis sont partagés entre responsabilité des entreprises et des chômeurs dans les difficultés de recrutement

Parmi tous les motifs évoqués permettant d'expliquer les difficultés des entreprises pour recruter les personnes dont elles ont besoin, il en est un qui retient l'attention de plus d'un tiers de la population (36%) : il s'agit du problème de l'insuffisance du nombre de personnes qualifiées ou compétentes. En d'autres termes, pour les Français, le manque de formation d'une partie de la population est source à la fois de chômage pour les personnes concernées, et de problèmes de recrutement pour les entreprises. Cette observation est d'ailleurs confirmée par un récent rapport de l'INSEE (Juillet 1991) sur la population active de la France à l'horizon 2005¹.

Tableau 26

Les entreprises déclarent rencontrer de plus en plus de difficultés pour recruter les personnes dont elles ont besoin, notamment pour des emplois qualifiés.

Selon vous, quelle en est la raison principale ?

	(en %)
Les entreprises sont trop exigeantes	16,2
Il n'y a pas assez de personnes qualifiées ou compétentes	35,6
Les salaires proposés sont insuffisants	19,7
Les conditions de travail offertes sont pénibles	1,8
Les entreprises ne veulent pas payer la formation nécessaire	15,0
Les demandeurs d'emploi sont trop exigeants	7,4
Les emplois proposés sont souvent trop éloignés du domicile	3,4
Ne sait pas	0,9
Ensemble	100,0

Lecture : 19,7% des enquêtés pensent que si les entreprises ont des problèmes de recrutement, c'est parce qu'elles proposent des salaires insuffisants.

Les autres motifs évoqués sont retenus par une importante minorité (15 à 20 %) des enquêtés quand il s'agit de salaires insuffisants, d'exigences trop importantes de la part des entreprises, ou de refus des entreprises de payer la formation des salariés ; ou par une très faible minorité dans les autres cas. C'est bien l'argument de l'insuffisance du nombre de personnes qualifiées qui retient le plus l'attention des Français.

¹ INSEE, "Horizon 2005", Economie et Statistique, Juillet 1991

Mais on peut aussi envisager la question sous une forme plus globale. En effet, remarquons que les modalités proposées ci-dessus peuvent, à l'exception de celle concernant l'éloignement des emplois proposés, se regrouper en deux catégories : les raisons rejetant la responsabilité des difficultés de recrutement sur les entreprises ("les entreprises sont trop exigeantes", "les salaires proposés sont insuffisants", "les conditions de travail offertes sont pénibles", "les entreprises ne veulent pas payer la formation nécessaire") ; et celles jugeant, au contraire, les chômeurs responsables ("il n'y a pas assez de personnes qualifiées ou compétentes", "les demandeurs d'emploi sont trop exigeants"). 53% des Français optent pour une modalité de la première catégorie, c'est-à-dire qui met en cause la responsabilité des entreprises. 43% choisissent une modalité du second type, insistant au contraire sur la responsabilité des chômeurs. Les prises de position de la population, considérées globalement suivant cette opposition "responsabilité des entreprises/responsabilité des chômeurs", apparaissent donc relativement partagées.

Des arguments fonctions de la catégorie professionnelle

Lorsqu'on met en avant le nombre insuffisant de personnes qualifiées, on met en cause la formation des chômeurs actuels : ils sont insuffisamment compétents. On peut donc s'attendre à ce que cet avis ne soit pas partagé par les chômeurs, ni par les catégories de la population a priori les moins qualifiées, car il est toujours malaisé de se remettre en question, même au bénéfice de la clairvoyance.

C'est effectivement ce qu'on observe : l'argument de la qualification est peu retenu par les chômeurs (21%, contre 36% dans la population totale), les ouvriers (23%), ou encore les employés (27%). A l'inverse, il trouve la faveur des cadres et des professions libérales (46%), qui se considèrent bien qualifiés par définition, et des retraités (47%), peu concernés par le chômage.

L'argument du salaire insuffisant trouve, à l'opposé, grâce auprès des ouvriers (27%, contre 20% dans la population totale), et des chômeurs (26%). Il est certain que ces catégories sont plus concernées par les bas salaires que les cadres. Cette attitude, qui consiste à voir la source du problème de l'emploi dans l'entreprise, et non dans le salarié, est aussi caractéristique des partisans de l'argument qui veut que les entreprises soient trop exigeantes. Cet argument est ainsi repris par les chômeurs (21%, contre 16% de la population totale), les employés (20%) et les ouvriers (22%).

Il en est de même du sentiment selon lequel les entreprises ne veulent pas payer la formation nécessaire, argument qui trouve les faveurs des chômeurs (20%, contre 15% de la population totale) et des employés (18%). Les autres actifs (11%) ainsi que les retraités (9%) sont loin de partager cet avis.

Enfin, la catégorie qui estime le moins que la cause principale des difficultés d'embauche repose dans les exigences trop importantes des demandeurs d'emploi est, sans surprise, celle des chômeurs : 2 %, contre 7 % de la population totale. L'autre extrême est formé par les "autres actifs" (indépendants, patrons, agriculteurs), qui sont à 15 % de cet avis.

On constate donc que les arguments proposés dans cette question permettent à chacun de prendre position en fonction de sa situation propre : ceux qui voient dans le comportement et l'insuffisante formation des chômeurs les causes principales des problèmes d'emploi sont les cadres et professions libérales, ainsi que les retraités et les "autres actifs"; ceux qui considèrent plus souvent que la faute revient à l'entreprise sont les chômeurs, les ouvriers et les employés.

De l'influence de l'âge sur les opinions à propos des difficultés de recrutement des entreprises

L'âge est un facteur très lié à ces opinions. Chez les plus jeunes, les arguments dominants font peser sur les entreprises, et non sur les chômeurs, la responsabilité des difficultés de recrutement, et, par voie de conséquence, imputent aux employeurs une responsabilité importante dans le maintien du chômage à un niveau élevé. Mais, plus on vieillit, plus les opinions évoluent, pour voir finalement dans les chômeurs eux-mêmes la cause des problèmes d'emploi en France : ils ne sont pas assez qualifiés, ou trop exigeants.

Les plus jeunes sont moins sensibles que les autres à l'importance de la formation, même si ce thème reste le principal sujet évoqué pour expliquer les difficultés de recrutement des entreprises. Par ailleurs, une faible minorité (6 %, contre 3 % de la population totale) des plus âgés invoque l'éloignement des emplois proposés pour expliquer les difficultés de recrutement : doit-on voir là l'expression (relative) de la plus faible mobilité géographique des plus âgés, attachés au cadre de vie qu'ils ont toujours connu ? Ou un reproche formulé aux plus jeunes qui seraient trop attachés à leurs habitudes ?

Tableau 27

Un fort effet de l'âge.

Les entreprises déclarent rencontrer de plus en plus de difficultés pour recruter les personnes dont elles ont besoin, notamment pour des emplois qualifiés.

Selon vous, quelle en est la raison principale ?

(1990)

(en %).

	Moins de 25 ans	25 à 39 ans	40 à 60 ans	60 ans et plus	Ensemble (effectifs)
Entreprise trop exigeante	20,7	18,1	16,0	11,5	16,2 (326)
Manque de personnel qualifié	27,8	28,3	38,1	46,4	35,6 (715)
Salaires insuffisants	23,1	24,4	18,4	13,2	19,7 (395)
Travail pénible	2,3	2,1	1,8	1,1	1,8 (36)
Entreprise ne veut pas payer formation	18,5	17,4	14,0	11,1	15,0 (301)
Demandeur trop exigeant	4,6	6,7	7,5	9,8	7,4 (149)
Emplois trop éloignés	1,7	2,6	3,2	5,8	3,45 (69)
Ne sait pas	1,3	0,4	1,1	1,3	0,9 (19)
Ensemble (effectifs)	100,0 (281)	100,0 (639)	100,0 (594)	100,0 (496)	100,0 (2010)

Lecture : 9,8% de l'ensemble des personnes de 60 ans et plus estiment que les entreprises ont des difficultés à recruter parce que les demandeurs d'emploi sont trop exigeants.

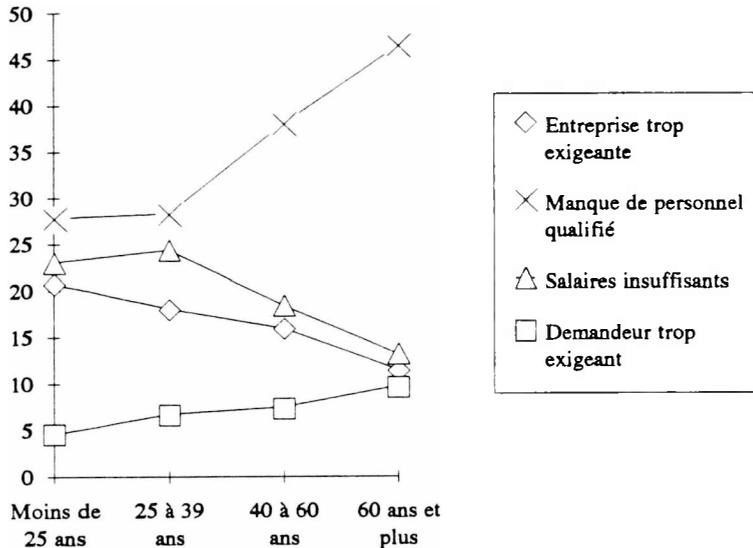
En tout état de cause, le rôle de l'âge dans le choix des arguments avancés est encore plus affirmé que celui de la catégorie sociale. A l'image d'un monde du travail impitoyable, dans lequel les entreprises sont responsables des maux qui pèsent sur les employés - image reflétée par les plus jeunes -, s'oppose celle d'un univers aux responsabilités personnelles ou partagées, où chacun, par ses propres compétences, gère lui-même sa carrière et donc ses périodes de chômage.

Graphique 14

L'effet de l'âge.

Les entreprises déclarent rencontrer de plus en plus de difficultés pour recruter les personnes dont elles ont besoin, notamment pour des emplois qualifiés.

Selon vous, quelle en est la raison principale ? (en %).



La perception du monde du travail apparaît donc très liée à l'âge et à l'activité exercée. Ces deux effets sont plus importants que les effets induits par le niveau de diplôme : les différences d'opinion en la matière ne sont donc pas systématiquement attachées à des critères culturels.

Des effets nuancés selon le diplôme

La structure actuelle de la population française est telle que les classes d'âge les plus jeunes sont les plus diplômées, tandis que les plus âgées sont les moins diplômées. Etant donné le lien qui existe assez fréquemment entre PCS et diplôme, on peut donc s'attendre à ce que les effets de l'âge et de la PCS se "neutralisent" lorsqu'on observe le lien entre niveaux de diplôme et opinions sur les difficultés de recrutement des entreprises. Effectivement, les effets du diplôme sont un peu plus nuancés que ceux de l'âge et de la PCS.

Tableau 28

L'effet du diplôme possédé.

Les entreprises déclarent rencontrer de plus en plus de difficultés pour recruter les personnes dont elles ont besoin, notamment pour des emplois qualifiés.

Selon vous, quelle en est la raison principale ?

1990	(en %)				
	Aucun, Cep	Bepc, technique inférieur au Bac	Bac, technique niveau Bac	Enseignement supérieur	Ensemble (effectifs)
Entreprise trop exigeante	14,8	20,4	14,6	9,9	16,2 (326)
Manque de personnel qualifié	32,0	32,9	41,4	46,2	35,6 (715)
Salaires insuffisants	20,3	19,7	19,7	18,2	19,7 (395)
Travail pénible	2,4	1,9	0,5	1,3	1,8 (36)
Entreprise ne veut pas payer formation	13,7	15,8	14,4	16,1	15,0 (301)
Demandeur trop exigeant	8,9	7,1	6,9	5,3	7,4 (149)
Emplois trop éloignés	6,8	1,7	1,4	1,9	3,5 (69)
Ne sait pas	1,2	0,4	1,4	1,2	0,9 (19)
Ensemble (effectifs)	100,0 (694)	100,0 (779)	100,0 (234)	100,0 (303)	100,0 (2010)

Lecture : 6,9% de l'ensemble des personnes ayant le Bac ou le niveau du Bac estiment que les entreprises ont des difficultés à recruter parce que les demandeurs d'emploi sont trop exigeants.

Dans toutes les catégories, on reconnaît dans le nombre insuffisant de personnes qualifiées la première cause des difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises, y compris parmi les non-diplômés ou les titulaires d'un CEP. Par ailleurs, comme on s'y attendait, étant donné les effets contraires de l'âge et de la PCS, il n'y a pas de catégorie farouchement partisane des arguments rejetant la responsabilité des difficultés de recrutement soit sur les entreprises, soit sur les employés. La stratification de la population par niveaux de diplôme présente donc des opinions qui, sans être identiques, se répartissent moins catégoriquement que dans le cas des stratifications par classes d'âge ou par PCS.

La répétition des situations de chômage conduit à des jugements plus critiques à l'égard des entreprises

Enfin, parmi les arguments proposés pour expliquer les difficultés actuelles de recrutement, les personnes ayant été au moins trois fois au chômage au cours des dix dernières années choisissent plus volontiers des arguments relativement critiques à l'égard des entreprises : les deux arguments qui retiennent l'attention du plus grand nombre d'entre eux sont "les entreprises sont trop exigeantes" (24%, contre 16% de l'ensemble de la population), et "les entreprises ne veulent pas payer la formation nécessaire" (25%, contre 15% dans la population totale).

A l'inverse, ceux qui n'ont jamais connu le chômage estiment que les problèmes sont plutôt du ressort des demandeurs d'emploi, qui n'ont pas le profil recherché, ou qui sont trop exigeants : "Il n'y a pas assez de personnes qualifiées ou compétentes" (40%, contre 36% de la population totale), "Les demandeurs d'emploi sont trop exigeants" (9,6%, contre 7,4% en moyenne).

Les avis des personnes ayant été une ou deux fois au chômage lors des dix années précédant l'enquête se situent entre ces deux extrêmes. Il semble donc que l'expérience répétée du chômage conduit à modifier son jugement sur les responsabilités respectives des employeurs et des salariés.

Ainsi, le nombre insuffisant de personnes qualifiées ou compétentes est reconnu, par l'ensemble des Français, comme la cause principale des difficultés de recrutement que connaissent actuellement les entreprises. On insiste plus sur cette cause lorsqu'on est âgé, ou diplômé du supérieur, lorsqu'on est cadre, ou encore lorsqu'on n'a jamais connu le chômage. Au contraire, on retient plutôt des explications mettant en cause l'attitude des entreprises (salaires proposés insuffisants, refus de payer la formation nécessaire, exigences trop importantes) au sein des catégories les plus jeunes, comme chez les ouvriers et les employés, ou encore parmi les "habitués" du chômage. Les opinions sur les causes des difficultés de recrutement des entreprises sont ainsi caractéristiques d'un clivage de la population : les personnes critiques à l'égard des employeurs s'opposent à celles qui rejettent la faute sur les demandeurs d'emploi. Essayons de détailler cette opposition.

Une segmentation pour ordonner les variables explicatives

Nous avons donc vu que l'âge, la PCS, la fréquence des situations de chômage vécues et, dans une moindre mesure, le niveau de diplôme, interviennent dans les opinions rejetant la responsabilité des difficultés actuelles de recrutement, soit sur les chômeurs, soit sur les entreprises. Un recodage permet de regrouper l'ensemble des opinions recueillies en deux classes, suivant que l'on estime que la responsabilité de la situation repose plutôt sur les uns ou plutôt sur les autres.

Dans la première classe, on trouve les modalités critiques vis-à-vis des entreprises : "les entreprises sont trop exigeantes", "les salaires proposés sont insuffisants", "les conditions de travail offertes sont pénibles", "les entreprises ne veulent pas payer la formation nécessaire".

Dans la seconde, figurent au contraire les modalités rejetant la responsabilité sur les chômeurs : "il n'y a pas assez de personnes qualifiées ou compétentes", "les demandeurs d'emploi sont trop exigeants".

Les variables d'âge, de PCS, de niveau de diplôme et de fréquence des situations de chômage vécues constituent ce qu'on appelle des variables "explicatives", au sens où on cherche à expliquer, par ces variables, le partage entre les opinions critiques vis-à-vis des chômeurs et celles négatives vis-à-vis des entreprises.

On réalise alors une segmentation sur le principe suivant¹ : un critère statistique permet de déterminer sur la population de base celle des variables explicatives qui oppose le plus différents sous-groupes de la population. Dans notre cas, l'opposition se fait entre un groupe jugeant plutôt que les entreprises sont responsables de la situation actuelle de l'emploi, et un autre estimant que la responsabilité pèse sur les chômeurs. Puis, pour chacun des deux sous-groupes obtenus à cette première étape, la poursuite de la segmentation détermine la variable qui produit à nouveau les oppositions les plus fortes. On arrive ainsi, dans chaque sous-groupe, à hiérarchiser les variables explicatives. Cette hiérarchie est représentée sur le graphique 15.

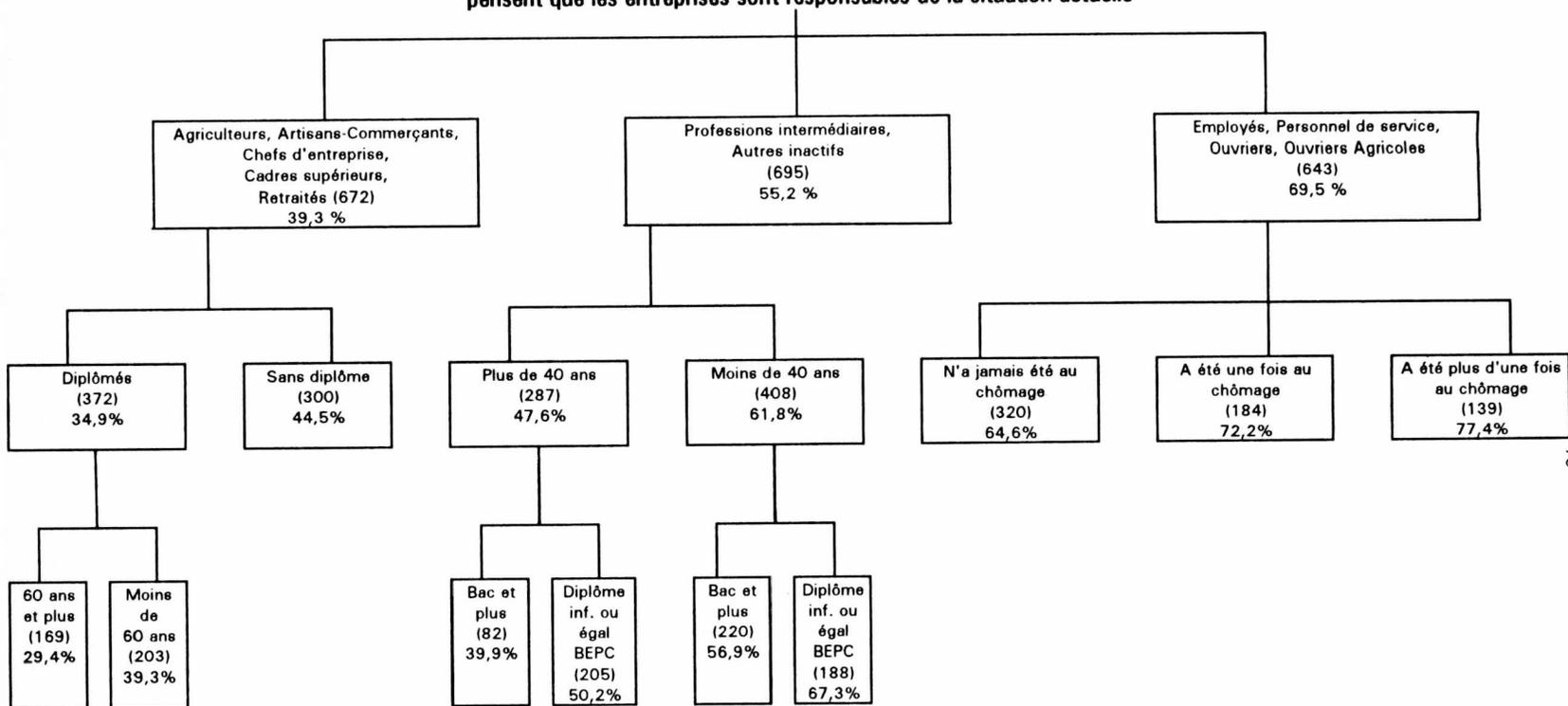
La segmentation montre que c'est la PCS (la variables choisie est une PCS en dix postes) qui intervient en premier, pour créer les plus fortes oppositions. Elle scinde la population de départ en trois groupes. On peut constater que c'est surtout le risque vis-à-vis du chômage qui intervient ici : les catégories les moins concernées (agriculteurs, artisans-commerçants-chefs d'entreprise, cadres et professions libérales, retraités) considèrent à 60% que la responsabilité de la situation paradoxale actuelle (les entreprises ont du mal à recruter des personnes qualifiées, tandis que le nombre de chômeurs ne cesse de s'accroître) repose sur les demandeurs d'emploi plutôt que sur les entreprises.

Elles s'opposent fortement aux catégories "à fort risque de chômage" (employés, ouvriers, ouvriers agricoles, personnels de service), qui font le raisonnement inverse, considérant à 69,5% que les entreprises sont responsables de cet état de fait.

Entre ces deux groupes, les professions intermédiaires et les autres inactifs (peut-être influencés par la profession et la situation de leur conjoint) sont d'un avis plus partagé.

¹ Une note technique de présentation de cette segmentation, rédigée sur la base d'un financement par subvention du Commissariat Général du Plan, est en cours de réalisation.

**Au sein de la population totale ((2010 individus), 54,7% (soit 1100 individus)
pensent que les entreprises sont responsables de la situation actuelle**



76

Graphique 15

**Répartition de l'ensemble de la population
selon la proportion de ceux qui imputent aux entreprises
les difficultés de recrutement actuelles**

Au deuxième niveau, la variable "expliquant le mieux", en termes statistiques, l'opinion sur la responsabilité "entreprise/chômeurs" n'est pas la même suivant les groupes déterminés au premier niveau.

Pour les personnes les moins concernées par le risque de chômage (agriculteurs, artisans-commerçants-chefs d'entreprise, cadres et professions libérales, retraités, professions intermédiaires et autres inactifs), les variables d'âge et de niveau de diplôme ont un rôle symétrique, elles sont sur le même plan. Ces variables opposent respectivement les plus jeunes aux plus âgés, les plus diplômés aux moins diplômés. On obtient ainsi des groupes estimant que la responsabilité de la situation est à imputer aux employeurs dans des proportions variant de 29,4% (pour les agriculteurs, artisans et indépendants, cadres et professions libérales, retraités, ayant 60 ans et plus et diplômés) à 67,3% (professions intermédiaires et autres inactifs, de moins de 40 ans, sans diplôme).

Il s'agit donc clairement pour ces groupes d'oppositions culturelles et de générations.

Pour le groupe des personnes les plus exposées au risque de chômage, c'est la variable "vécu du chômage au cours des dix années précédant l'enquête" qui intervient au deuxième niveau, créant trois sous-groupes suivant que l'on n'a jamais connu le chômage, qu'on l'a connu une fois seulement, ou plusieurs fois. Les proportions de personnes jugeant les entreprises responsables de la situation actuelle s'échelonnent ici de 64,6% à 77,4%.

Pour l'ensemble de ce groupe des personnes "à risque", c'est donc le vécu du chômage qui intervient le plus.

5. Des actions de formations pour tous les chômeurs, financées par le régime d'assurance chômage

La population est unanimement favorable à l'extension à tous les chômeurs des possibilités de contrat partiellement financés par l'Etat, comportant une part de travail et un temps de formation (nommés par ailleurs "contrats d'alternance"). Ces possibilités sont en effet actuellement réservées aux jeunes et aux chômeurs de longue durée. Or, 93,1% des Français répondent positivement à la question : "*Actuellement, les jeunes et les chômeurs de longue durée ont la possibilité d'être embauchés et de se former dans les entreprises, avec un contrat en partie financé par l'Etat, comportant une part de travail et un temps de formation ; pensez-vous que cette possibilité devrait être offerte à tous les chômeurs ?*".

Les groupes les plus favorables à l'extension de cette mesure sont les inactifs (95%), les retraités (96%), les personnes de plus de 50 ans sans diplôme (95%), les titulaires du Bac ou ayant le niveau du Bac (95%), les ménagères (95%), les femmes (94%), les ouvriers (94%). Certes, quelques groupes expriment une moindre unanimité sur ce thème, mais toutefois, quelle que soit la catégorie de population considérée, la part des personnes favorables à l'extension de ces mesures à tous les chômeurs est toujours supérieure à 85% : comme s'il s'agissait là de l'expression d'une volonté de solidarité nationale.

L'assurance chômage doit contribuer à financer les contrats d'alternance pour tous les chômeurs, et des actions générales de formation et de reclassement

Cette volonté de solidarité nationale, les Français l'expriment par l'accord qu'ils donnent de faire financer ces mesures par le régime d'assurance chômage : 83% considèrent que l'assurance chômage doit contribuer à financer l'extension des contrats d'alternance à tous les chômeurs. 88% pensent que ce régime doit aussi financer, en plus de l'indemnisation, des actions de financement et de reclassement (tableau 29).

Tableau 29

L'assurance chômage doit financer la formation et le reclassement

		(en %)	
"Pensez-vous que le régime d'assurance chômage doit contribuer à financer une telle mesure ?" (c'est-à-dire des contrats d'alternance pour tous les chômeurs)		"Pensez-vous que le régime d'assurance chômage, outre son rôle d'indemnisation, doit aussi contribuer à financer des actions de formation et de reclassement ?"	
Oui	83,4	Oui	88,0
Non	15,5	Non	10,8
Ne sait pas	1,1	Ne sait pas	1,2
Ensemble	100,0	Ensemble	100,0

Autrement dit, la population réclame, presque à l'unanimité, l'intervention, sous une forme active, de l'assurance chômage dans des actions de formation. On ne s'en étonnera pas : rappelons que les problèmes de formation constituent, aux yeux des Français, la principale cause des difficultés de recrutement des entreprises.

Les individus les plus favorables à de tels financements de la part de l'assurance chômage sont, qu'il s'agisse de l'extension des contrats d'alternance ou d'actions de formation plus générales, les personnes jugeant déjà efficaces les mesures actuelles contre le chômage : les plus âgés et les plus jeunes. Les "moins" favorables sont, certes, ceux estimant que les mesures actuelles contre le chômage ne sont pas du tout efficaces, ou les personnes n'ayant pas été privées d'emploi au cours des 12 mois précédant l'enquête, mais la part des individus défavorables à l'une ou l'autre de ces participations financières de l'assurance chômage n'excède jamais 20%, quelle que soit la variable socio-démographique considérée. Notons par ailleurs que les réponses aux questions sur le financement, par l'assurance chômage, des contrats d'alternance ou d'actions de formation plus générales sont très corrélées. Ainsi, les rares personnes défavorables au premier type de financement le sont aussi, dans leur grande majorité, pour le second.

Un plébiscite de la population

Le regroupement des trois questions concernant les contrats d'alternance et les actions de formation permet de constater que **plus de 76% des Français** se déclarent favorables à l'extension, financée par une contribution de l'assurance chômage, des contrats d'alternance ou des actions de formation pour tous les chômeurs. Seul 1% de la population s'oppose à la fois à ces trois mesures.

6. Les Français plutôt désabusés vis-à-vis du "travail au noir"

Dans les services rendus aux particuliers (femmes de ménage, nourrices,...), le travail non déclaré est relativement répandu. Les Français n'en paraissent pas vraiment choqués : un tiers de la population accepte cette situation et si 44% ne la considèrent pas acceptable, ils estiment qu'on ne peut rien y faire. Seul un quart des Français considère qu'il faut prendre des mesures pour réduire ces pratiques (tableau 30).

Tableau 30

Le travail non déclaré dans les services aux particuliers

		(en %)
"Dans les services rendus aux particuliers (femmes de ménage, nourrices,...), le travail non déclaré est répandu. Cette situation vous paraît-elle acceptable ?"		
Oui		30,6
Non, mais on ne peut rien y faire		43,6
Non, il faut prendre des mesures pour le réduire		25,3
Ne sait pas		0,5
Ensemble		100,0

Les opposants déclarés au travail au noir sont avant tout les personnes de plus de 60 ans

Les jugements les plus durs, souhaitant des mesures pour réduire ce type de pratiques, proviennent de la fraction la plus âgée de la population : les retraités (33% d'opposants), les personnes de 50 ans et plus sans diplôme (32% d'opposants), les plus de 60 ans en général (31% d'opposants, contre 25% en moyenne).

Parmi ceux qui trouvent cette forme de travail inacceptable, on rencontre aussi les "autres actifs" (34% d'opposants). On ne s'en étonnera pas : on trouve ici essentiellement des travailleurs indépendants, donc des groupes principalement concernés par une forme de travail qui leur fait véritablement concurrence. Les autres catégories sociales semblent par contre peu favorables à la prise de mesures contre le travail non déclaré, en particulier les chômeurs (15% des chômeurs seulement réclament des mesures pour faire cesser cet état de choses). On peut penser que les chômeurs voient, dans ces formes d'emploi, une manière d'exercer un travail et d'obtenir une rémunération susceptible d'améliorer leurs conditions de vie.

Les personnes qui considèrent le travail non déclaré acceptable se recrutent surtout chez les plus jeunes : les personnes de moins de 30 ans sans diplôme (49% d'entre elles jugent acceptables ces services non déclarés), les individus de moins de 25 ans (42%), ou de 25 à 40 ans (37%). Les chômeurs (44%) et les ouvriers (38%) sont, eux aussi, plus enclins à

accepter ce type de services aux particuliers. D'une manière générale, plus on est jeune, et moins on se déclare favorable aux mesures pour réprimer le travail non déclaré tel qu'il peut actuellement exister chez les particuliers. Les prises de position sur ce point ont, sans aucun doute, une connotation morale, et font référence à une volonté plus ou moins rigide de respect des législations établies : ce qui semble grave aux yeux des personnes âgées est beaucoup plus acceptable aux yeux des moins de 25 ans. Remarquons que le niveau de diplôme n'intervient pas ou peu sur ce sujet.

Entre les deux extrêmes, les personnes résignées devant ces emplois non déclarés, mais qui ne les acceptent pas pour autant, n'ont pas de profil particulier : la résignation, qui est le fait d'un peu moins de la moitié de la population, est partagée par l'ensemble des catégories sociales, des classes d'âge ou des niveaux de diplôme.

Pour réduire l'ampleur du travail non déclaré chez les particuliers : la baisse des cotisations sociales

Pour inciter les particuliers à déclarer les personnes qu'ils emploient, quatre mesures étaient proposées aux enquêtés : simplifier les formalités administratives pour la déclaration et le paiement de ces services, réduire les cotisations sociales, déduire des revenus imposables une partie des dépenses engagées, renforcer les contrôles et les sanctions. La préférence des Français va d'abord aux réductions de cotisations sociales (43% sont favorables à cette mesure), puis aux déductions sur le revenu imposable (27%). La simplification des formalités administratives ne semble être une mesure efficace que pour 16% des Français, et les contrôles et sanctions pour 12%. Les Français semblent donc relativement douter en la matière de l'efficacité des contrôles et sanctions, tandis qu'ils croient surtout aux **incitations financières** (réduction des cotisations sociales, déductions du revenu imposable). Dans leur esprit, il est probable que le "travail au noir" ne peut être résorbé que si l'on s'attaque à la cause même de son existence, c'est-à-dire au moindre coût qu'il engendre pour les particuliers par rapport au travail déclaré.

Des incitations financières aux contrôles et sanctions : une gradation de catégories d'âge et de niveaux de diplôme

Les personnes favorables aux contrôles et sanctions sont, pour 90% d'entre elles, opposées au travail non déclaré, une majorité d'entre elles réclamant même des mesures de répression (65%) : les réponses aux deux questions concernées sont tout à fait cohérentes, et les caractéristiques des enquêtés favorables aux contrôles et sanctions sont proches de celles des Français jugeant inacceptable le travail non déclaré. Il s'agit avant tout de personnes âgées (32% ont plus de 60 ans), peu diplômées (près de la moitié sont âgées de plus de 50 ans et sont sans diplôme), et retraitées (25% sont à la retraite).

Quant aux réductions de cotisations sociales, elles sont plutôt réclamées par des personnes opposées, mais résignées, au travail au noir (48% du groupe réclamant des réductions de cotisations sociales), ou par des individus qui jugent acceptable cette forme de travail (35%). Cette partie de la population est majoritairement active, elle regroupe près de la moitié des employés et plus de 40% des ouvriers. Enfin, elle est assez jeune (49% ont moins de 40 ans, et 65% moins de 50 ans).

Les plus diplômés et une large fraction des cadres et professions libérales (36%) sont, pour leur part, davantage favorables à des déductions du revenu imposable. Bénéficiant eux-mêmes de revenus en général plus élevés que ceux des personnes du groupe précédent (ouvriers et employés), ils sont probablement plus sensibles à ce type de mesures.

Les Français se répartissent donc distinctement suivant leur profession-catégorie sociale et leur niveau de diplôme dans leur choix de la mesure la plus susceptible de réduire l'ampleur du travail non déclaré chez les particuliers : les retraités sont plus favorables que les autres aux contrôles et sanctions, mais cette minorité "répressive" est de faible poids dans la population (12%); les employés et ouvriers apprécieraient des réductions de cotisations sociales, suivis en cela par les cadres et les membres des professions libérales, ces derniers insistant aussi sur des possibles déductions du revenu imposable. D'une manière générale, à l'exception de la minorité "répressive", les préférences des Français vont à des formes d'action qui privilégient les incitations financières.

Tableau 31
Pour inciter les particuliers à déclarer les personnes qu'ils emploient,
quelle mesure serait la plus efficace ?

	(en %)				
	Ensemble	Moins de 25 ans	Plus de 60 ans	Sans diplôme ou Cep	Diplômes supérieurs
Simplifier les formalités administratives pour la déclaration et le paiement de ces travaux	16,1	19,0	15,7	17,2	13,9
Réduire les cotisations sociales	43,1	41,5	38,5	43,5	38,3
Déduire des revenus imposables une partie des dépenses engagées	26,8	28,5	27,2	19,7	39,2
Renforcer les contrôles et les sanctions	12,4	10,0	16,1	17,1	6,9
Ne sait pas	1,6	1,0	2,5	2,5	1,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

7. L'image de la politique de l'emploi, bien que mauvaise, s'améliore

L'image globale de la politique de l'emploi est encore jugée négative par une large majorité de la population : près de 71 % des Français jugent en effet que les diverses mesures mises en oeuvre par les pouvoirs publics pour lutter contre le chômage sont inefficaces (tableau 32). Cette image est pourtant meilleure qu'elle ne l'était l'an passé : en 1989, c'est 77 % de la population qui jugeaient ces mesures inefficaces.

Tableau 32

L'efficacité de la politique globale de l'emploi

(en %)

"Les pouvoirs publics mettent en oeuvre de nombreuses mesures pour lutter contre le chômage (par exemple: contrats emploi-solidarité, contrats de retour à l'emploi, conventions de conversion, stages pour les chômeurs de longue durée,...(1)). Selon vous, ces mesures sont-elles ?"		
	1989	1990
Très efficaces	1,0	0,8
Assez efficaces	21,5	27,3
Peu efficaces	51,2	57,2
Pas du tout efficaces	25,5	13,5
Ne sait pas	0,8	1,2
Ensemble	100,0	100,0

(1) En 1989, le libellé entre parenthèses était le suivant : TUC, conventions de conversion, pré-retraites, stages pour les chômeurs de longue durée,...

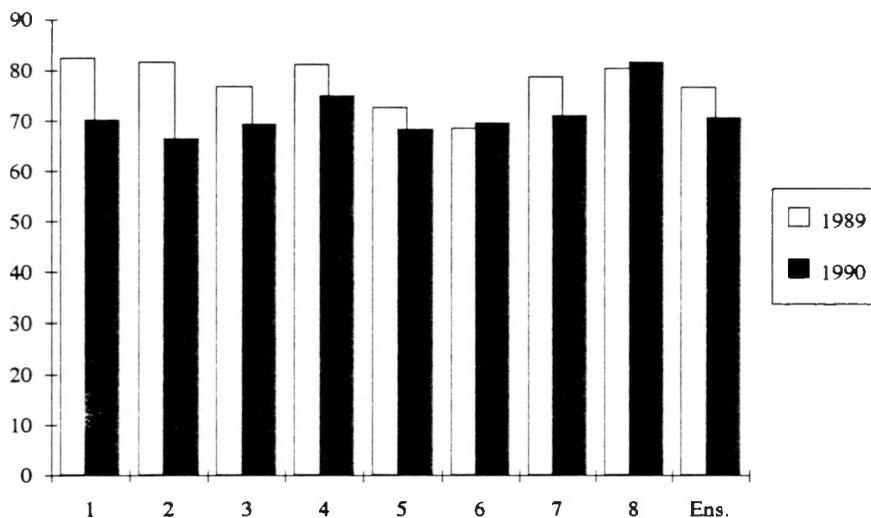
Est-ce une certaine résignation qui apparaît ou le constat que les choses s'améliorent un peu ? En tout état de cause, deux fois moins de Français estiment en 1990 que les mesures mises en oeuvre ne sont "pas du tout" efficaces. Mais le "peu" d'efficacité de ces mesures gagne en contrepartie 7 points.

Des chômeurs plus mécontents que le reste de la population

Parmi les diverses professions-catégories sociales de la population, celle des chômeurs est, presque naturellement, la plus insatisfaite des mesures de lutte contre le chômage : la proportion de mécontents atteint près de 82 % (elle est au même niveau qu'en 1989).

Graphique N° 16

Proportions de personnes jugeant inefficace la politique de l'emploi, suivant huit professions-catégories sociales (en %)



Légende : 1 = cadres et professions libérales; 2 = employés; 3 = ouvriers; 4 = autres actifs; 5 = ménagères; 6 = retraités; 7 = autres inactifs; 8 = chômeurs; ens = ensemble de la population.

A part les chômeurs, il n'y a guère que les "autres actifs" (principalement des indépendants) pour prononcer un jugement aussi critique. Les autres catégories ont des jugements tous très proches de la moyenne nationale sur le sujet.

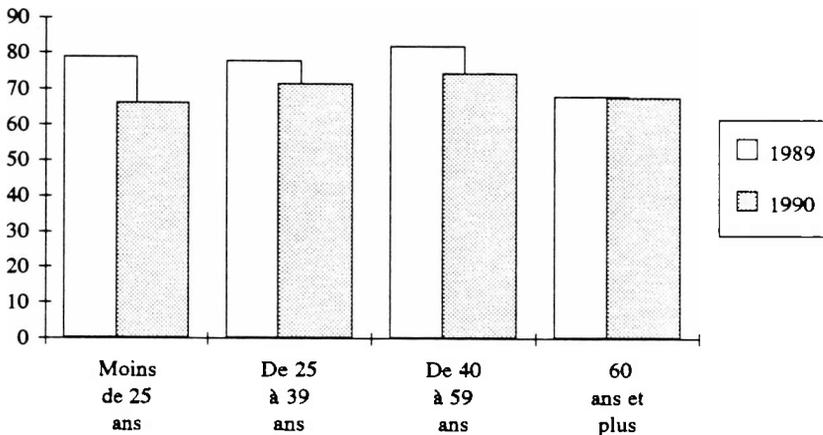
Le vécu vis-à-vis du chômage n'intervient pas dans le jugement porté sur la politique de l'emploi : parmi les personnes ayant été au chômage par le passé, mais qui n'y sont plus aujourd'hui, ceux qui estiment inefficace la politique de l'emploi sont en même proportion que dans la population totale. De même, le niveau de diplôme est sans effet sur ce jugement.

Les plus jeunes et les plus âgés sont les plus satisfaits

L'image de la politique de l'emploi est un peu meilleure, bien que toujours négative, chez les moins de 24 ans et chez les plus de 60 ans. Les écarts entre les différentes catégories d'âge sont cependant assez faibles, plus faibles qu'ils ne l'étaient en 1989.

Graphique 17

Proportion de personnes jugeant inefficace la politique de l'emploi, selon l'âge de l'enquêté (en %)



Il reste que la politique menée est encore mal perçue par les Français. Les plus critiques à cet égard sont les chômeurs, mais les anciens demandeurs d'emploi ayant retrouvé un travail émettent, eux, un jugement identique à celui de l'ensemble de la population. Les prochaines vagues d'enquêtes permettront de savoir si cette relative amélioration de l'image de la politique de l'emploi, ainsi que l'uniformisation des opinions à ce sujet, sont un phénomène durable, ou s'il ne s'agit que d'une situation propre aux conditions économiques et sociales de la fin de l'année 1990.

CHAPITRE 5

**LA PERCEPTION QU'ONT LES FRANCAIS
DES BENEFICIAIRES DES PRESTATIONS SOCIALES**

CHAPITRE 5

LA PERCEPTION QU'ONT LES FRANÇAIS DES BÉNÉFICIAIRES DES PRESTATIONS SOCIALES

Qui sont, d'après les Français, les principaux bénéficiaires des prestations sociales, celles distribuées en cas de maladie, de chômage, de retraite, de maternité, etc... ? Quelles catégories sont, selon eux, les plus insuffisamment aidées ?

Deux questions de l'enquête "**Conditions de vie et Aspirations des Français**" permettent précisément d'apprécier la manière dont est perçue aujourd'hui par la population la redistribution sociale et ses bénéficiaires. Les questions posées à cette fin aux Français sont des questions dites "ouvertes" : aucune modalité de réponse n'était suggérée à l'enquête. Ce n'est qu'après que les réponses aient été fournies spontanément qu'elles ont fait l'objet d'un postcodage.

Le nombre élevé de réponses différentes données à chacune de ces deux questions laisse globalement transparaître, au sein d'une partie de la population française, une relative méconnaissance du processus redistributif. Il met aussi en évidence que le système ne vise pas toujours, dans la perception qu'en a la population, quelques cibles principales privilégiées ; il semblerait plutôt être compris, au vu de la dispersion des réponses, comme un système caractérisé par un certain "saupoudrage" général, aidant, çà et là, bien des groupes de la société.

On note aussi qu'un décalage existe dans l'opinion publique entre les personnes considérées comme les principales "bénéficiaires des prestations sociales" et celles pour qui "les efforts de la collectivité sont jugés insuffisants". Ce ne sont pas toujours les mêmes qui se placent en tête des deux types de catégories. Cela est d'ailleurs plutôt cohérent : des groupes considérés comme bénéficiaires ne doivent évidemment pas obligatoirement faire l'objet de demandes d'aides accrues si on pense que les prestations dont ils bénéficient sont suffisantes. Ce décalage s'exprime par exemple pour la catégorie des "étrangers,

immigrés": considérés en fin 1990 comme les premiers bénéficiaires de prestations, ils arrivent en revanche au dernier rang du classement des personnes insuffisamment aidées. Le phénomène inverse peut être observé pour la catégorie des "jeunes" (y compris les jeunes ménages) : ils ne figurent pas dans les catégories citées parmi les bénéficiaires, mais sont bien placés dans la liste de ceux pour qui les efforts sont considérés insuffisants.

Certaines catégories figurent cependant à la fois en tête des groupes bénéficiaires et des groupes insuffisamment aidés : les pauvres, les chômeurs, les personnes âgées en font partie. Pour les Français, les prestations qui sont servies à ces catégories sont donc encore insuffisantes. Pour "les pauvres", le problème apparaît crucial aux yeux de la population : d'une part, on relève que depuis trois ans, plus de Français les considèrent comme les premiers bénéficiaires des prestations sociales. Mais d'autre part, malgré cela, ils estiment aussi, de plus en plus, que les pauvres constituent le groupe pour lequel les efforts de la collectivité sont le plus insuffisants. N'est-ce pas là la traduction d'un souhait d'accroissement de la solidarité à l'égard des catégories les plus démunies ?

Enfin, il est intéressant d'apprécier la façon dont les Français situent les chômeurs au sein des bénéficiaires de prestations sociales. Ceux-ci se placent, en fin 1990, au quatrième rang des "bénéficiaires" derrière les étrangers et presque au même niveau que les pauvres et les ouvriers. Les chômeurs figurent par ailleurs au troisième rang de ceux qui nécessitent plus d'efforts de la collectivité, après les pauvres et les personnes âgées. Autrement dit, si les chômeurs sont encore perçus à la fois comme des "bénéficiaires" de la redistribution et comme un groupe insuffisamment aidé, ils ont cependant, sur les deux plans, perdu la place prioritaire qu'ils occupaient en 1988 ou 1989. Les attentes semblent désormais se porter un peu plus sur d'autres catégories en "détresse" comme les pauvres (les défavorisés, les indigents, les RMistes,...). Peut-être, une façon de dire qu'il faut aider en priorité, non tous les chômeurs, mais surtout les chômeurs les plus pauvres.

1. Qui sont les bénéficiaires de prestations sociales ?

Quelles catégories de population bénéficient le plus des prestations distribuées en cas de maladie, de chômage, de retraite, de maternité, ... ? Si l'on reprend les réponses fournies sur ce point depuis trois ans, on observe un certain renforcement de la place occupée par "les étrangers, les immigrés". Ceux-ci sont, selon les Français, les premiers bénéficiaires de prestations sociales. Ils arrivent largement en tête des citations avec un taux de 17% à l'automne 1990 : en 1988 et 1989, on demandait aux enquêtés de citer les deux catégories de population bénéficiant le plus des prestations sociales ; en 1990, on ne demandait plus de citer qu'une seule catégorie. On peut cependant suivre des évolutions cohérentes, si on tient compte seulement de la première réponse donnée pour les années 1988 et 1989.

Tableau 33
Les bénéficiaires des prestations sociales, selon les Français.
(classement par ordre décroissant des réponses de 1990)

	(en %)		
	1988*	1989*	1990
Les étrangers, les immigrés	17,4	15,2	17,3
Les pauvres, les indigents, les cas sociaux	4,9	7,1	10,5
Les ouvriers	8,7	6,9	9,9
Les chômeurs, les demandeurs d'emploi	9,4	10,4	9,3
Les personnes âgées, les retraités, le 3ème âge	9,9	10,5	8,9
Les familles	7,8	5,9	6,2
Les malades, les handicapés	6,7	5,2	5,8
Les salariés	3,6	3,1	4,1
Tout le monde	-	1,3	3,6
Autres réponses	4,0	1,3	2,8
Les fonctionnaires, les salariés du public	3,0	1,8	1,6
Ceux qui sont au courant	-	0,6	1,3
Les cadres, cadres moyens, cadres supérieurs	0,5	1,7	1,3
Les jeunes, les étudiants	0,9	1,5	1,1
Les riches, les patrons	1,0	1,5	1,0
Les femmes	-	1,3	0,6
Les employés	-	-	0,5
Ne sait pas, non réponse	22,2	24,6	14,2
Total	100,0	100,0	100,0

* Les chiffres donnés ici sont ceux de la première réponse (il était demandé en 1988 et 1989 de citer les deux catégories de la population qui en bénéficient le plus). Rappelons qu'il s'agissait d'une question ouverte, les réponses ayant ensuite fait l'objet d'un postcodage.

En fin 1990, les catégories "des pauvres, indigents, cas sociaux" et "des ouvriers" arrivent derrière "les étrangers", alors que les années précédentes, elles arrivaient plus loin après "les chômeurs" et "les personnes âgées". C'est surtout le taux de citations des pauvres qui a le plus évolué (5% en 1988, 10% en 1990). Les sept premières catégories citées sont certes toujours les mêmes sur les trois années. Mais seules les positions "des étrangers" (en tête), "des familles" et "des malades" (en 6ème et 7ème places) demeurent inchangées sur les trois ans. En revanche, pour les catégories intermédiaires (de la deuxième à la cinquième position), entre 1988 et 1990, l'ordre s'est totalement inversé. Il est passé de l'ordre : "personnes âgées", "chômeurs", "ouvriers" et "pauvres" (des plus importants aux moins importants) à l'ordre inverse.

Les autres catégories citées (une dizaine) recueillent de faibles suffrages et couvrent un très large champ de la population : des "personnes les mieux informées" (ceux qui sont au courant) aux "fonctionnaires et salariés du public", en passant par "les riches, les patrons", de nombreux groupes sont passés en revue. Les taux de citations sont relativement faibles (de l'ordre de 1 ou 2% pour la plupart) et reflètent donc des opinions plutôt marginales et parfois, dirons-nous, des réponses d'humeur. On peut y détecter certaines rancoeurs, par exemple à l'égard des personnes les plus aisées comme "les riches, les patrons", "les cadres", qui sont cités parmi les principaux bénéficiaires des prestations.

Les sept premières catégories mises en évidence sont, elles, plus intéressantes car plus stables et cohérentes. Une bonne partie d'entre elles figurent d'ailleurs effectivement parmi les bénéficiaires du système de prestations sociales : sont considérés bénéficiaires, ceux qui ont effectivement droit à certaines prestations. Remarquons que 68% des personnes interrogées ont cité l'une de ces sept premières catégories, tandis que 18% ont désigné un des groupes considérés ici comme mineurs (avec moins de 5% de citations).

Les personnes qui n'ont pas exprimé d'opinion ou n'ont pas répondu à la question sont relativement nombreuses : 14% en 1990. Le taux de non-réponses était cependant encore plus élevé les années précédentes quand il fallait fournir deux réponses. Ceci traduit probablement une certaine méconnaissance du système de redistribution par une partie de la population. Il s'agit là plutôt de personnes âgées, retraités ou ouvriers, caractérisées par une absence de diplôme.

Premier groupe cité, "les étrangers, les immigrés" sont considérés par 17 % des Français comme les principaux bénéficiaires de prestations. Or, les "étrangers", au contraire des chômeurs, des retraités ou des familles nombreuses, ne forment pas une catégorie de population pour laquelle il existe des aides spécifiques (comme les allocations de chômage, les pensions de retraite ou les prestations familiales). Certes, ils peuvent en revanche figurer dans toutes ces catégories-là (chômeurs, familles nombreuses,...) et donc bénéficier de ces prestations¹.

Les personnes qui, plus fréquemment qu'en moyenne, voient dans "les étrangers" les bénéficiaires de prestations sociales se caractérisent plutôt par l'expression d'un certain malaise social : des inquiétudes plus marquées sur la société, une grande sensibilité au problème de l'immigration. En effet, 25 % d'entre elles jugent que le niveau de vie des Français est beaucoup moins bon depuis 10 ans (contre 17 % dans l'ensemble) ; 22 % estiment que leur niveau de vie personnel est aussi beaucoup moins bon (15 %). Plus d'un tiers (35 %) redoutent beaucoup une agression dans la rue (25 %). La violence et l'insécurité sont pour eux des sujets de préoccupations (22 %, contre 16 % en moyenne). De fait, ils souhaitent plus que la moyenne que la société se transforme profondément (88 %, contre 80 %) et ceci au moyen de réformes radicales (41 %, contre 29 %). Ils ont une plus mauvaise opinion de la justice que l'ensemble des Français : 46 % estiment qu'elle fonctionne très mal (33 %). 16 % sont aussi peu favorables au RMI (10 % dans l'ensemble de la population) et 32 % jugent plutôt anormal qu'il y ait des aides spécifiques pour certaines situations particulières, comme les parents isolés (24 %) .

Il est frappant de noter, que par ailleurs, les enquêtés désignant "les étrangers" comme les plus gros bénéficiaires de la redistribution citent plus l'immigration comme sujet sensible : 32 % au total le citent comme l'un de leurs deux sujets de préoccupation (contre 16 %). L'ensemble de ces éléments semble montrer que pour ces enquêtés, leurs réponses doivent se comprendre plutôt comme une accusation des "étrangers", premiers bénéficiaires de prestations : on y relève l'association d'une certaine rancœur à l'égard des immigrés et une insatisfaction générale sur la société.

¹ Sur la place des étrangers dans l'économie, les types d'emploi qu'ils occupent et leur exposition au chômage, voir en particulier : Economie et Statistique, n°247, Avril 1991. L'image qui en est fournie ne correspond pas vraiment à celle qui est ici renvoyée par une partie de la population.

Peu de caractéristiques socio-démographiques permettent de qualifier ce groupe au sein duquel on note cependant une sur-représentation des habitants de la région méditerranéenne. Remarquons que ce sont grosso modo les plus jeunes (20% des moins de 24 ans) et les plus âgés (18% des plus de 65 ans) qui pensent davantage que "les étrangers" bénéficient le plus des prestations sociales.

Par ailleurs, un dixième des Français estiment que les pauvres sont les principaux bénéficiaires de prestations. Ce pourcentage, on l'a vu, a fortement cru en trois ans. Chez les personnes qui considèrent que les pauvres sont les principaux bénéficiaires du système, on trouve davantage de diplômés et d'habitants de la région parisienne qu'en moyenne : 14% ont un diplôme d'université ou de grande école (8% dans l'ensemble) et 22% habitent Paris ou son agglomération.

De façon plus générale, on relève que parmi les catégories sociales les plus concernées par la redistribution, chacune a plutôt le sentiment d'être moins bien traitée que l'ensemble des autres ne le pense. Ainsi, les chômeurs eux-mêmes citent plus qu'en moyenne, comme principaux bénéficiaires des prestations sociales, les autres, c'est-à-dire par exemple "les familles", "les riches", "les fonctionnaires", "les gens bien informés", etc. De la même façon, on pense un peu moins souvent que les personnes âgées (ou les retraités) sont les principaux bénéficiaires de la redistribution quand on est soi-même âgé de 65 ans et plus (ou retraité). Ce sont, en quelque sorte, toujours les autres qui sont "mieux servis".

2. Pour qui la collectivité doit-elle faire un effort supplémentaire ?

Pour quelle catégorie de population, les Français pensent-ils que les efforts de la collectivité sont les plus insuffisants ? Ici encore, les réponses ont été recueillies en spontané, sans fournir aux enquêtés une liste de modalités possibles de choix de réponse. Sept catégories sont citées par plus de 5% de la population, mais trois s'en détachent principalement : "les pauvres" sont cités par 17% des Français, "les personnes âgées" par 16% et "les chômeurs" par 15% (cf. tableau 34).

Tableau 34

Pour quelles catégories les efforts de la collectivité sont-ils les plus insuffisants ?
(classement par ordre décroissant des réponses)
(1990)

	(en %)			
	1987*	1988*	1989*	1990
Pauvres, smicards, SDF, RMistes	10,2	11,2	13,3	17,1
Personnes âgées, retraités	19,6	14,7	13,0	16,4
Chômeurs	19,4	16,5	15,7	14,5
Jeunes (yc jeunes ménages)	3,9	7,9	8,7	8,1
Catégories moyennes	-	1,5	3,2	5,6
Ouvriers	2,7	5,5	3,9	5,1
Malades, handicapés, invalides	11,0	5,8	5,8	4,6
Autres réponses	3,8	3,2	2,0	3,7
Agriculteurs, paysans	2,1	2,6	2,2	2,7
Femmes seules	0,7	1,4	3,3	2,6
Artisans, travailleurs indépendants	1,4	2,7	2,4	2,6
Familles, mères au foyer	3,9	2,5	2,1	2,1
Enfants, étudiants	2,3	0,6	0,9	0,8
Etrangers, immigrés	-	0,8	0,5	0,7
Ne sait pas, non réponse	19,0	23,1	23,0	13,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

* Les chiffres fournis ici sont ceux de la première réponse (il était demandé de citer les deux catégories pour lesquelles les efforts sont les plus insuffisants)

Sur les sept premières catégories précédemment citées comme "bénéficiaires", on en retrouve donc cinq dans "celles qui devraient l'être". Il s'agit "des pauvres", "des personnes âgées", "des chômeurs", "des ouvriers" et "des malades". Deux catégories de bénéficiaires, "les immigrés" et "les familles", ont par contre disparu du champ de celles auxquelles les Français pensent qu'il faut plus porter assistance (elles sont citées très loin derrière). Enfin, deux groupes, les jeunes et les catégories moyennes, apparaissent au sein de celles à aider davantage.

a) Les pauvres avant les chômeurs.

Certes, les pauvres, les personnes âgées et les chômeurs forment toujours le trio de tête des catégories pour lesquelles les efforts apparaissent les plus insuffisants. Depuis 1987, ce sont toujours les seules à obtenir des taux de citations supérieurs à 10%. Une nette évolution a cependant eu lieu entre 1987 et 1990 : "les pauvres" (les RMistes, les smicards, les sans domicile fixe) prennent, pour la première fois en 1990, la première place des catégories insuffisamment aidées. Classés par ailleurs par la population française parmi les premiers bénéficiaires de prestations sociales (cf. section précédente), ils figurent en première place au sein de ceux pour qui la collectivité doit fournir encore des efforts supplémentaires. Par contre, les chômeurs occupaient, en 1989, la première place parmi les groupes à aider davantage : ils se retrouvent en troisième place en 1990, passant non seulement derrière "les pauvres", mais aussi derrière les personnes âgées.

Deux autres modifications de l'opinion apparaissent : la position "des malades et des handicapés" continue de se détériorer (cf. tableau 34) : le groupe passe d'un taux de citations de 11% à un taux de 5%, tandis que "les jeunes", eux, se placent désormais juste après les trois premières grandes catégories, au quatrième rang des groupes les plus insuffisamment aidés. Ces deux éléments reflètent, certes, surtout le changement assez brutal qui s'est opéré entre 1987 et 1988, mais ces modifications sont confirmées en fin 1990.

b) La sensibilité à l'égard de la pauvreté est plus grande dans l'agglomération parisienne et dans les couches aisées de la population.

Plus d'un quart (26,5%) des habitants de Paris ou de son agglomération citent "les pauvres" comme le groupe pour lequel les efforts de la collectivité sont le plus insuffisants (contre 17% dans l'ensemble de la population). La pauvreté semble donc être un problème plus insupportable dans l'agglomération parisienne. Est-ce parce que la précarité y est plus visible ou bien est-ce parce que dans cette région résident plus de cadres supérieurs et de diplômés, groupes, on va le voir, qui sont relativement plus sensibles sur ce sujet ? En tout

état de cause, la solidarité envers les pauvres est encore plus le fait des catégories les plus aisées financièrement ou culturellement (cadres et professions libérales, personnes ayant un niveau d'instruction élevé) : 24% des cadres et professions libérales et 27% des diplômés d'études supérieures citent les pauvres comme le groupe pour lequel les efforts sont le plus insuffisants.

c) La situation professionnelle est déterminante sur le choix des catégories à secourir.

Le choix du ou des groupes que chacun considère insuffisamment aidé semble dépendre de la situation professionnelle du répondant et ne révèle pas toujours un véritable altruisme. L'appartenance à un groupe de bénéficiaire potentiel tend à renforcer la citation de ce groupe : on se désigne soi-même comme appartenant aux catégories le plus insuffisamment aidées. On observe là le même effet, en sens contraire, que celui signalé pour "les bénéficiaires des prestations" : les bénéficiaires potentiels ne se voient pas toujours comme les bénéficiaires effectifs. De fait, les bénéficiaires potentiels s'estiment insuffisamment soutenus. Ainsi, 23% des retraités souhaitent que l'on aide davantage les personnes âgées (16% en moyenne), 22% des demandeurs d'emploi que l'on porte l'effort sur les chômeurs (14% dans l'ensemble) et 10% des malades ou invalides considèrent que l'effort doit précisément concerner les malades ou invalides (5%).

Ce phénomène ne se produit cependant pas chez les étudiants, qui ne souhaitent pas plus fortement que la moyenne une aide supplémentaire pour "les jeunes". Il faut noter ici que ce ne sont sûrement pas aux étudiants que l'on songe d'abord quand on parle de "jeunes", mais plutôt, au contraire, aux jeunes qui n'auraient pas pu poursuivre leurs études et qui se trouvent dans des situations difficiles. Les étudiants souhaitent en revanche, plus que la moyenne, qu'on aide les plus démunis (26%, contre 17%). Cependant, ils ne sont pas les seuls : d'une manière générale, les plus jeunes (moins de 24 ans) sont bien plus favorables que les plus âgés à une aide pour les plus déshérités.

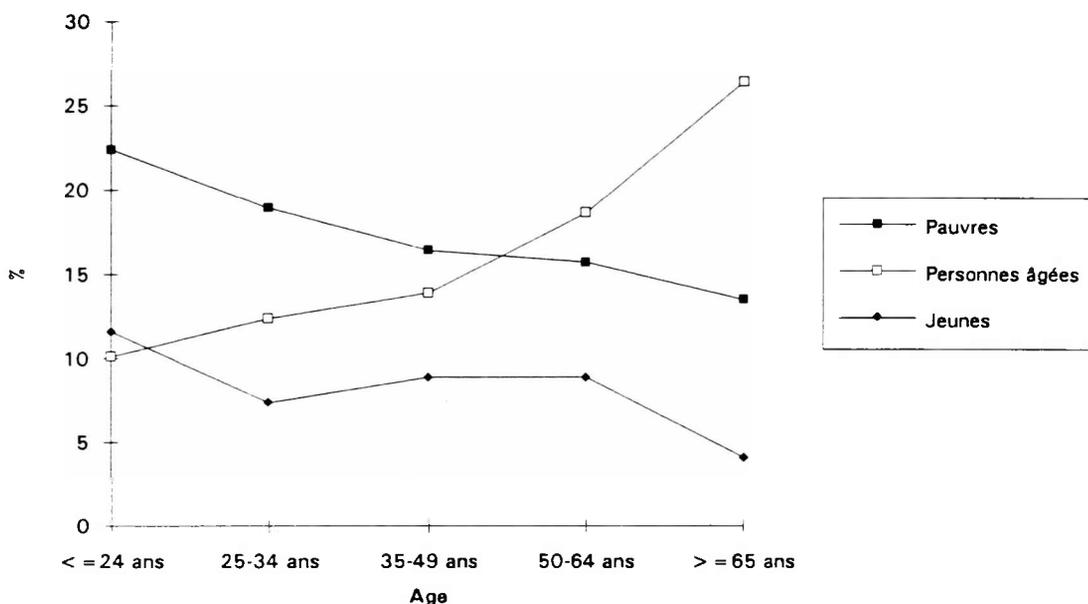
Enfin, les femmes au foyer (qui ont parfois des comportements assez proches de ceux des retraités) sont un peu plus enclines à souhaiter une aide en faveur des personnes âgées (19%, contre 16%).

d) De l'influence de l'âge sur les opinions exprimées.

Le graphique suivant montre assez clairement les différences d'opinion dans les classes d'âge en ce qui concerne la désignation des catégories de population les plus insuffisamment aidées.

Graphique 18

Les catégories insuffisamment aidées selon l'âge de l'enquêté



Le taux de citations des catégories des "pauvres" et des "jeunes" décroît au fur et à mesure que l'âge de la personne interrogée augmente. C'est le phénomène inverse qui se produit pour la catégorie des "personnes âgées" : plus on appartient à une classe d'âge proche de ce qu'on peut nommer "les personnes âgées", plus on souhaite que les efforts envers cette catégorie soient accrus (26% des plus de 65 ans citent les personnes âgées comme groupe de population pour lequel les efforts de la collectivité sont insuffisants, alors qu'il n'est cité que par 16% des Français). Cette réponse se trouve encore renforcée chez les femmes de plus de 65 ans (elles sont 29% à la fournir). Comme on le sait, "on n'est jamais mieux servi que par soi-même": les plus âgés souhaitent ainsi plus de soutien pour les "personnes âgées" et les moins âgés pour les "jeunes".

e) Quelques associations de réponses sur la redistribution

Le rapprochement des réponses à chacune des deux questions posées (*Qui bénéficie de la redistribution ? Qui devrait en bénéficier plus ?*) permet enfin de mettre en évidence quelques-unes des différences qui existent, dans l'esprit des Français, entre "ce qui est" et "ce qui devrait être" en matière de prestations sociales. Les relations sont cependant malaisées à établir du fait de la forte dispersion des réponses. On relève néanmoins que :

- Sur les sept premières catégories citées comme bénéficiaires des prestations, cinq figurent aussi parmi celles qui sont insuffisamment aidées (tableau 35). Disparaissent les "étrangers" et les "familles".

Tableau 35

Catégories citées	Numéro d'ordre pour les "bénéficiaires"	Numéro d'ordre pour les catégories insuffisamment aidées
Les pauvres	2	1
Les personnes âgées	5	2
Les chômeurs	4	3
Les ouvriers	3	6
Les malades	7	7

- Ceux qui citent "les étrangers" comme principaux bénéficiaires des prestations estiment que les catégories à aider prioritairement sont les personnes âgées (25% des réponses), puis les "catégories moyennes" (18%), comme s'ils hésitaient à citer "les pauvres" (12% des réponses) ou "les chômeurs" (9%).

On peut se demander si cela ne traduit pas, dans ce groupe de population, un lien entre "étrangers-pauvres-chômeurs", comme s'il s'agissait là d'une catégorie par trop bénéficiaire de prestations sociales.

- Il existe bien une attente forte d'une partie de la population d'accroître encore l'aide aux plus démunis : 32% de ceux qui considèrent "les pauvres" comme les premiers bénéficiaires de la redistribution les citent aussi comme le groupe le plus insuffisamment aidé (contre 17% en moyenne).

- Ce phénomène est moins net pour le groupe des chômeurs : ceux qui considèrent les chômeurs comme principaux bénéficiaires de la redistribution ne les désignent pas prioritairement comme le groupe le plus insuffisamment aidé (29 % évoquent plutôt les personnes âgées, contre 19 % qui citent les chômeurs).
- Enfin, l'absence de réponses se cumule sur les deux questions : ceux qui n'ont guère d'idées - ou ne l'expriment pas - sur les bénéficiaires de la redistribution n'en ont pas plus - ou ne souhaitent pas plus l'exprimer - sur les catégories le plus insuffisamment aidées.

CONCLUSION

Le chômage est, aujourd'hui, à n'en pas douter, une des principales préoccupations des Français. D'une part, ceux-ci sont pessimistes quant à l'évolution future du nombre de demandeurs d'emploi, mais aussi ils se sentent, assez souvent, personnellement concernés par le risque de perte éventuelle de leur emploi. Il semble que ce problème constitue maintenant une réalité incontournable de la vie de la majorité de nos concitoyens. Chacun semble tenir compte du chômage, ou du risque de chômage, comme d'un élément subi des conditions de vie de la France contemporaine, au même titre que les phénomènes qui se rangent parmi ces peurs collectives incontournables, telles que les maladies graves ou les accidents de la route. Le chômage est, en ce sens, clairement perçu comme une composante à part entière de la vie moderne, presque comme une "fatalité" dont il faudrait s'accommoder. Et bon nombre des opinions sur la lutte contre cette fatalité, ainsi que sur la politique de l'emploi, découlent de cette perception.

Ainsi, la politique de l'emploi est jugée globalement inefficace, et on considère que les chômeurs font partie des catégories de la population pour qui l'aide est insuffisante. Pourtant, on ne semble pas vraiment disposé à fournir personnellement des efforts supplémentaires si la situation se détériore encore. Ne serait-ce pas parce qu'on pense que celle-ci ne peut pas fondamentalement s'améliorer, qu'il n'y a pas de solution de court terme au problème du chômage et que si la solidarité envers les chômeurs doit certes exister, elle a ses limites ? Constat parfois terrible, qui montre une population inquiète, consciente des conséquences souvent dramatiques des situations de chômage. Une population solidaire, mais peut-être lasse d'efforts toujours plus lourds, soumise à un processus de financement qui s'apparente pour certains au remplissage du tonneau des Danaïdes.

D'ailleurs, finalement, personne n'est vraiment tenu pour responsable de la situation actuelle de l'emploi, même si l'action des pouvoirs publics dans le domaine n'apparaît pas très efficace à l'opinion. Les chômeurs, comme les entreprises, ont leur part de responsabilité, mais les Français ne recherchent pas de bouc émissaire : une fois encore, la fatalité est omniprésente. Est-ce pour cette raison ? En tout état de cause, c'est plutôt du côté de la formation, surtout pour les jeunes, que se portent les demandes des Français en matière de lutte contre le chômage ; une façon pour eux de ne pas accepter cette fatalité.

Autre signe visible de la volonté de lutte contre cette fatalité qu'on regrette, mais que l'on constate : les Français souhaitent que l'on accorde une attention soutenue à deux groupes en difficulté, les "chômeurs de longue durée" et les "pauvres". C'est envers eux que la solidarité de la population s'exprime le plus largement.

A N N E X E

Libellé précis des questions analysées dans ce rapport

**(Vague d'Automne 1990 de l'enquête sur
"Les Conditions de vie et les Aspirations des Français")**

J13 - Etes-vous, vous-même ou l'un des membres de votre foyer, menacé de chômage ?
(Enumérez - une seule réponse)

1. Oui, mais personne n'est au chômage pour l'instant
2. Vous, ou l'un des membres de votre foyer êtes actuellement au chômage
3. Non

T 1 - A votre avis, le nombre de chômeurs va-t-il ? ...
(Enumérez)

1. Augmenter pendant plusieurs années
2. Se stabiliser dans un avenir proche
3. Diminuer dans un avenir proche

T 2 - Au cours des dix dernières années, avez-vous été au chômage ?
(Y compris période actuelle de chômage pour les enquêtés concernés)
(Enumérez - une seule réponse)

1. Oui, une fois
2. Oui, deux fois
3. Oui, trois fois ou plus
4. Actuellement à la recherche d'un premier emploi
5. Non, jamais

T 3 - Pensez-vous que tous les chômeurs reçoivent des indemnités de chômage ?

1. Oui
2. Non

T 4 - a) Vous savez peut-être que les cotisations suffisent aujourd'hui à couvrir les dépenses d'indemnisation du chômage. Il y a même un excédent, c'est-à-dire plus de ressources. Comment, à votre avis, convient-il d'utiliser cet excédent ? Il faut ...

(Enumérez - une seule réponse)

1. Diminuer les cotisations ----- > **Passez à T5**
2. Améliorer l'indemnisation

→ **b) Sous quelle forme principalement ?**
(Enumérez - une seule réponse)

1. Indemniser un plus grand nombre de chômeurs
2. Augmenter le montant des allocations
3. Allonger la durée de versement des indemnités

T 5 - Si le régime d'assurance chômage connaissait à nouveau des difficultés financières pour faire face aux dépenses d'indemnisation, quelle solution vous semblerait préférable ?

(Enumérez - une seule réponse)

1. Augmenter les cotisations
2. Diminuer les dépenses

T 6 - A votre avis, les indemnités de chômage devraient-elles être ?

(Présentez la liste - une seule réponse)

1. Calculées en fonction du nombre d'années d'activité
2. Calculées en fonction du montant du salaire
3. Modulées selon les ressources globales du foyer
4. Identiques pour tous les chômeurs

T 7 - Les pouvoirs publics apportent une aide particulière aux personnes en situation difficile afin de leur permettre de trouver un emploi, par exemple en leur proposant des stages de formation ou en les aidant dans leurs démarches auprès des entreprises.

Selon vous, quelles catégories faut-il aider en priorité ?

(Présentez la liste - classez les deux premières réponses)

	1ère réponse	2ème réponse
1. Les chômeurs venant d'être licenciés	1	1
2. Les chômeurs de longue durée	2	2
3. Les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion	3	3
4. Les jeunes	4	4
5. Les personnes de plus de 50 ans	5	5
6. Les femmes	6	6
7. Les personnes les moins qualifiées	7	7
8. Autre, précisez I _____ I	8	8

T 8 - Selon vous, quelle serait la forme d'aide la plus efficace pour aider les ... ?

ENQUETEUR : REPRENDRE ET INSCRIRE LA PREMIERE CATEGORIE CITEE A T7

(Présentez la liste - une seule réponse)

1. Leur proposer des stages rémunérés de formation
2. Leur proposer une expérience de travail rémunéré en entreprise
3. Leur proposer des activités d'intérêt général (travaux pour les communes, les associations, ...) avec un contrat de travail à mi-temps
4. Essayer de favoriser leur embauche en accordant aux entreprises une exonération des cotisations sociales

T 9 - Pour favoriser la création d'emploi, les pouvoirs publics envisagent des mesures pour alléger le coût salarial dans les Petites et Moyennes Entreprises (PME). Pensez-vous que des mesures de ce type en faveur des PME seront efficaces pour développer l'emploi ?

(Enumérez)

1. Oui
2. Non

T 10 - Les entreprises déclarent rencontrer de plus en plus de difficultés pour recruter les personnes dont elles ont besoin, notamment pour des emplois qualifiés. Selon vous, quelle en est la raison principale ?

(Présentez la liste - une seule réponse)

1. Les entreprises sont trop exigeantes
2. Il n'y a pas assez de personnes qualifiées ou compétentes
3. Les salaires proposés sont insuffisants
4. Les conditions de travail offertes sont pénibles
5. Les entreprises ne veulent pas payer la formation nécessaire
6. Les demandeurs d'emploi sont trop exigeants
7. Les emplois proposés sont souvent trop éloignés du domicile

T 11 - Actuellement, les jeunes et les chômeurs de longue durée ont la possibilité d'être embauchés et de se former dans les entreprises, avec un contrat en partie financé par l'Etat, comportant une part de travail et un temps de formation.

a) Pensez-vous que cette possibilité devrait être offerte à tous les chômeurs ?
(Enumérez)

1. Oui

2. Non

b) Pensez-vous que le régime d'assurance chômage doit contribuer à financer une telle mesure ?

(Enumérez)

1. Oui

2. Non

T 12 - Et, de façon générale, pensez-vous que le régime d'assurance chômage, outre son rôle d'indemnisation, doit aussi contribuer à financer des actions de formation et de reclassement ?

(Enumérez)

1. Oui

2. Non

T 13 - Dans les services rendus aux particuliers (femmes de ménage, nourrices ...), le travail non déclaré est répandu.

a) Cette situation vous paraît-elle acceptable ?

(Enumérez)

1. Oui

2. Non, mais on ne peut rien y faire

3. Non, il faut prendre des mesures pour le réduire

b) Pour inciter les particuliers à déclarer les personnes qu'ils emploient, quelle mesure serait la plus efficace ?

(Enumérez - une seule réponse)

1. Simplifier les formalités administratives pour la déclaration et le paiement de ces travaux

2. Réduire les cotisations sociales

3. Déduire des revenus imposables une partie des dépenses engagées

4. Renforcer les contrôles et les sanctions

T 14 - Les pouvoirs publics mettent en oeuvre de nombreuses mesures pour lutter contre le chômage (par exemple : contrats emploi solidarité, contrats de retour à l'emploi, conventions de conversion, stages pour les chômeurs de longue durée ...). Selon vous, ces mesures sont-elles ?

(Enumérez)

1. Très efficaces
2. Assez efficaces
3. Peu efficaces
4. Pas du tout efficaces

N 6 - En France, comme dans de nombreux pays étrangers, diverses prestations sont distribuées en cas de maladie, de chômage, de retraite, de maternité, etc :

a) A votre avis, quelle est la catégorie de population qui en bénéficie le plus ?

(Notez la première réponse)

b) A votre avis, quelle est la catégorie de population pour laquelle les efforts de la collectivité sont les plus insuffisants ?

(Notez la première réponse)

N 7 - Parmi les sujets suivants, quels sont les deux qui vous préoccupent le plus ?

(Présentez la liste - classez les deux premières réponses)

	1ère citée	2ème citée
01. Le chômage	01	01
02. Les maladies graves	02	02
03. La dégradation de l'environnement	03	03
04. La pauvreté en France	04	04
05. La pauvreté dans le monde	05	05
06. La drogue	06	06
07. La violence et l'insécurité	07	07
08. Les tensions internationales	08	08
09. Les conflits sociaux	09	09
10. L'immigration	10	10
11. L'Europe de 1992	11	11

N 10 -On éprouve parfois de l'inquiétude, pour soi-même ou pour des proches. Pouvez-vous me dire si les risques suivants vous inquiètent :
(Citez un à un - une réponse par ligne)

	Beaucoup	Assez	Un peu	Pas du tout
. Maladie grave	1	2	3	4
. Agression dans la rue	1	2	3	4
. Accident de la route	1	2	3	4
. Chômage	1	2	3	4
. Guerre	1	2	3	4
. Accident de centrale nucléaire	1	2	3	4

COLLECTION DES RaPPORTS

Récemment parus :

Pauvreté et Revenu Minimum d'Insertion : attitudes et opinions, par Jean-Luc Volatier, N° 104, Juillet 1991.

Opinions sur l'énergie et sur ses utilisations - Vague d'Automne 1990 (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"), par Françoise Gros, N° 105, Septembre 1991.

La garde des jeunes enfants : entre les souhaits et les pratiques (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"), par Viviane Payet-Thouvenot, N° 106, Octobre 1991.

La dégradation de l'environnement : des opinions aux actions (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"), par Ariane Dufour, N° 107, Octobre 1991.

L'image de l'Agence Nationale Pour l'Emploi dans l'opinion, fin 1990 (confidentiel), (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"), par Catherine Duflos, N° 108, Décembre 1991.

Les Français et la Justice : un dialogue à renouer (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"), par Catherine Duflos, Jean-Luc Volatier, N° 109, Décembre 1991.

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHEFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : (1) 40.77.85.00

CRÉDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie